



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT
À LA BASE, DE L'ARTISANAT
ET DE LA JEUNESSE

SECRETARIAT PERMANENT
DE LA COALITION NATIONALE
POUR L'EMPLOI DES JEUNES

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE DE LA
DÉCENTRALISATION ET DES
COLLECTIVITÉS LOCALES

COMMUNE DE L'OTI SUD 2

PLAN LOCAL POUR LA PROMOTION DE L'EMPLOI DES JEUNES

2020 - 2024

COMMUNE DE L'OTI SUD 2



Avec l'appui Technique
et l'accompagnement
de l'Union des
Communes du Togo



SOMMAIRE

| | |
|-------------------------------------|-----------|
| Sigles et acronymes | 7 |
| RESUME EXECUTIF..... | 9 |
| INTRODUCTION | 11 |
| DEMARCHE METHODOLOGIQUE..... | 13 |

PREMIERE PARTIE : DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE..... 17

CHAPITRE I : ETAT DES LIEUX DES POLITIQUES EN FAVEUR DE LA JEUNESSE 18

| | |
|--|----|
| 1.1 Etat des lieux des politiques en faveur des jeunes..... | 18 |
| 1.2 Bref aperçu du cadre institutionnel de la politique nationale de la jeunesse | 20 |

CHAPITRE II : CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES..... 27

| | |
|---|----|
| 2.1 Aperçu sur l'identité géographique et administrative..... | 27 |
| 2.2. Fait démographique | 28 |
| 2.3. Structure de la population..... | 29 |

CHAPITRE III : CADRE ECONOMIQUE ET MARCHE LOCAL DU TRAVAIL..... 33

| | |
|--|----|
| 3.1 Caractéristiques des activités génératrices de revenus (AGR)..... | 33 |
| 3.2 Les acteurs du marché local du travail et leur rôle..... | 39 |
| 3.3 Perception des jeunes sur le chômage : causes, rôle de l'Etat et solutions | 45 |
| 3.4 Aperçu sur le bassin des emplois..... | 49 |

| | |
|-------------------------------------|-----------|
| SYNTHESE DU DIAGNOSTIC | 51 |
|-------------------------------------|-----------|

| | |
|--|-----------|
| DEUXIEME PARTIE : PLANIFICATION | 52 |
|--|-----------|

| | |
|---|-----------|
| CHAPITRE IV : PLANIFICATION..... | 53 |
|---|-----------|

| | |
|--|----|
| 4.1 Mode opératoire de formulation de la vision..... | 53 |
| 4.2 Matrice de planification | 58 |
| 4.3 Cadre programmatique général | 59 |
| 4.4 Schéma de financement | 67 |
| 4.5 Dispositif de mise en œuvre du PLEJ | 68 |
| 4.5.1 Cadre institutionnel de mise en œuvre..... | 68 |
| 4.5.2 Composition et attributions des organes | 68 |
| 4.5.2.1 Service planification de la mairie | 68 |
| 4.5.2.2 Comité local de suivi participatif | 68 |
| 4.5.2.3 Comité de pilotage et de coordination de la mise en œuvre du PLEJ | 69 |
| 4.6 Stratégie de mobilisation des ressources financières..... | 69 |
| 4.7 Dispositif de suivi et évaluation | 70 |
| 4.8 Analyse des capacités de mise en œuvre | 70 |

| | |
|-------------------------|-----------|
| CONCLUSION | 72 |
|-------------------------|-----------|

SIGLES ET ACRONYMES

| | |
|---------------|--|
| AGR | Activités génératrices de revenus |
| AIDE | Appui à l'insertion et au développement de l'embauche |
| ANADEB | Agence nationale d'appui au développement à la base |
| ANPE | Agence nationale pour l'emploi |
| ANVT | Agence nationale du volontariat au Togo |
| BIT | Bureau international du travail |
| CEG | Collège d'enseignement général |
| CGIL | Collège général d'initiative local |
| CNEJ | Coalition nationale pour l'emploi des jeunes |
| (ejv) | emploi pour les jeunes vulnérables |
| FACT | Fonds d'appui aux collectivités territoriales |
| FADV | Fonds d'appui au développement villageois |
| FAIEJ | Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes |
| FFOM | Forces, faiblesses, opportunités et menaces |
| FIJ | Fonds d'insertion des jeunes |
| FNAFPP | Fonds national d'apprentissage de formation et de perfectionnement |
| FNFI | Fonds national de la finance inclusive |
| FNUAP | Fonds des Nations Unies pour la population |
| GIZ | Coopération allemande de développement / Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit |
| ICAT | Institut de conseil d'appui technique |
| ITRA | Institut togolaise de recherche agronomique |
| IMF | Institutions de microfinance |
| INSEED | Institut national de statistiques et des études économiques et démographiques |
| JPO | Journées portes ouvertes |
| MDBAJ | Ministère du développement à la base, de l'artisanat, de la jeunesse |

| | |
|-----------------|--|
| ONG | Organisation non-gouvernementale |
| OSC | Organisation de la société civile |
| PAO | Plan d'action opérationnel |
| PDC | Plan de développement communal |
| PERREM | Programme entrepreneurial pour le renforcement des capacités en relime de manuel |
| PIPJD | Projet d'insertion professionnelle des jeunes déscolarisés |
| PLEJ | Plan local pour la promotion de l'emploi des jeunes |
| PND | Plan national de développement |
| PNSEJ | Plan stratégique national pour l'emploi des jeunes |
| PNJ | Politique nationale de jeunesse |
| PNPER | Projet national de promotion de l'entrepreneuriat rural |
| PPEJ | Programme de promotion de l'entrepreneuriat jeunesse |
| PRADEB | Programme d'appui au développement à la base |
| ProDRA | Programme pour le développement rural et l'agriculture au Togo |
| ProFoPEJ | Programme de formation professionnelle pour l'emploi des Jeunes |
| PSAEG | Projet de soutien aux activités économiques des groupements |
| PSE | Plan sectoriel de l'éducation |
| PSMICO | Programme de soutien aux microprojets communautaires |
| PTF | Partenaire technique et financier |
| RGPH | Recensement général de la population et de l'habitat |
| SAVP | Stage d'adaptation à la vie professionnelle |
| SDQ | Sujet-dimension-qualité |
| SE | Suivi – évaluation |
| SNU | Système des Nations Unies |
| TIC | Technologies de l'information et de la communication |
| UA | Union Africaine |
| UCT | Union des communes du Togo |
| UNIR | Union pour la République |



RESUME EXECUTIF

Longtemps la problématique de l'emploi était considérée comme relevant des seules prérogatives et compétences de l'Etat central. Mais depuis plus d'une décennie, les acteurs du développement s'accordent sur le lien qui existe entre le développement local et la problématique de l'emploi. Ainsi, un peu partout, les collectivités territoriales investissent de plus en plus le champ de l'emploi.

Au Togo, l'engagement des collectivités territoriales dans le processus d'élaboration du plan local pour la promotion de l'emploi des jeunes (PLEJ) est à ses débuts. Cette dynamique est impulsée avec l'appui financier et technique de la coalition nationale pour l'emploi des jeunes (CNEJ) et de l'union des communes du Togo (UCT). A travers ce processus, il est question entre autres, d'affirmer le rôle des collectivités territoriales dans la promotion de l'emploi des jeunes, d'introduire la dimension emploi dans les structures des collectivités locales, de mettre en place des « systèmes d'information sur l'emploi » dans les communes.

Ainsi la commune de l'Oti Sud 2, entend intervenir en complémentarité et en relais aux multiples actions entreprises par le gouvernement togolais pour faire face au chômage des jeunes. L'élaboration du PLEJ s'est fondée sur les principes de la

planification locale et le cadre juridique de la décentralisation au Togo. Le diagnostic socio-économique révèle que la commune de l'Oti Sud 2 est confrontée à six défis majeurs en matière de la promotion de l'emploi des jeunes. Il s'agit essentiellement : i) de la promotion de l'entrepreneuriat rural, (ii) du renforcement de l'employabilité des jeunes, (iii), de la mise en place de cadres de concertation entre les acteurs de l'emploi, (iv) de la transformation structurelle de l'économie locale à travers l'accompagnement et l'appui aux promoteurs d'entreprises en vue de faire d'eux des entrepreneurs innovants, créateurs d'emplois décents et de la (vi) la valorisation des ressources et potentialités locales.

Sur la base de ces défis et tenant compte des orientations stratégiques du plan national de développement (PND), de la politique nationale de l'emploi (PNE), du plan stratégique national pour l'emploi des jeunes (PSNEJ), les acteurs de développement de l'Oti Sud 2 se sont donnée comme vision : « A l'horizon 2030, les potentialités de la commune de l'Oti sud 2 sont préservées et valorisées, la jeunesse épanouie et bien formée, tire meilleur profit des opportunités d'affaires, exerce des emplois décents et participe pleinement au développement de la commune. ».

Pour donner corps à ce rêve, trois axes stratégiques ont été retenus. Ces axes portent sur la « Transformation structurelle de l'économie locale », la « Promotion de l'emploi des jeunes » et la « Valorisation des ressources naturelles locales ». Les objectifs stratégiques en lien avec ces axes se présentent comme suit :

- *favoriser l'émergence d'entreprises innovantes et rendre l'économie locale attractive ;*
- *rendre l'économie locale créatrice d'emplois décents et réduire sensiblement le taux de chômage des jeunes ;*
- *valoriser les potentialités agricoles du milieu et augmenter la participation de la culture à l'économie et à l'identité locale*

Les trois axes stratégiques ont été déclinés en six programmes et les six programmes en treize projets.

La mise en œuvre du PLEJ de la

commune de l'Oti Sud 2 nécessitera une mobilisation de ressources financières qui s'élève à un milliard neuf cent treize millions deux cent mille (1 913 200 000) francs CFA. Le coût du suivi et de l'évaluation du PLEJ est chiffré à quatre-vingt-neuf millions (89 000 000) de francs CFA. L'analyse des capacités de mise en œuvre révèle qu'au plan humain les compétences techniques dont dispose l'administration communale en l'état actuel doivent être renforcées. En matière financière, des sources potentielles et opportunités réelles existent pour la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du PLEJ. Le principal défi de la commune à ce niveau est sa capacité d'organisation.

Le dispositif de suivi et évaluation du PLEJ se compose du comité local de suivi participatif, du comité de pilotage et de coordination de la mise en œuvre du PLEJ, du service planification de la mairie et des autres acteurs ou points focaux.



INTRODUCTION

Parallèlement au recentrage de l'Etat sur ses missions de souveraineté, de régularisation et de définition des politiques et des stratégies de développement du pays, le Togo s'est engagé dans la voie de la décentralisation. Il est attendu de ce processus qu'il favorise un développement économique et social durable grâce à une libération des énergies locales et une meilleure utilisation des ressources physiques et humaines locales. La décentralisation constitue en ce sens un facteur favorable à l'éradication de la pauvreté, appréhendée dans son contexte local par des actions de proximité.

Les compétences des collectivités territoriales liées à l'emploi concernent : i) la planification du développement ; ii) l'action sociale et culturelle iii) le sport et les loisirs ; la promotion du développement économique et ; iv) la promotion du tourisme. En matière de développement économique, les collectivités territoriales sont chargées de : i) mettre en œuvre des mesures communales incitatives pour la promotion de l'agriculture, du commerce, de l'industrie, de l'artisanat et des services divers; ii) collecter et diffuser des informations utiles au développement des entreprises ; iii) inciter à la création d'emploi dans les territoires.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National Développement (PND)

2018- 2022, les collectivités territoriales sont appelées à mener des actions pour compléter celles de l'Etat: il s'agira entre autres pour les collectivités territoriales de : i) répertorier les différents types d'emplois spécifiques à chaque commune et inciter les jeunes à les exercer ; ii) assurer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ; iii) former les jeunes à la création d'œuvres artistiques.

Les collectivités territoriales togolaises sont confrontées à la double question sociale et économique sur leur territoire. Leur proximité géographique fait d'elles les premières interlocutrices publiques des populations, notamment les jeunes. Elles sont régulièrement sollicitées par ces jeunes pour répondre à leurs problèmes d'accès à la formation, à l'emploi et aux services sociaux de base. La mise en œuvre des politiques locales de promotion de l'emploi dans le cadre de la décentralisation au Togo s'avère non seulement très importante pour le succès des politiques et stratégies nationales de l'emploi, mais également pour le renforcement du processus de la décentralisation.

Ainsi, les autorités locales ont un important rôle à jouer dans la conception et la mise en œuvre de toute une série de politiques et programmes en faveur de la création et du développement des entreprises,

donc de l'emploi.

L'adaptation des politiques de l'emploi aux conditions et besoins locaux, leur lien avec les politiques économiques locales, la bonne participation des acteurs locaux et la gouvernance locale sont aussi indispensables que la coordination des initiatives nationales pour garantir le succès du déploiement des stratégies en faveur de l'emploi. Aussi, le développement de l'emploi local est-il une condition nécessaire à la promotion du développement économique et social au niveau local. En effet, les collectivités territoriales seront plus à même de cerner les préoccupations des populations locales et d'y apporter les réponses les plus appropriées, notamment en matière d'emploi.

Pour ce faire, il importe de doter les

collectivités territoriales de plan local pour la promotion de l'emploi des jeunes. Soutenir l'accès des jeunes générations à des emplois décents et faciliter leur mobilité professionnelle dans un monde du travail en profonde mutation sont urgents pour permettre à chacun, d'accéder sereinement à l'âge adulte à un emploi, de fonder un foyer, une famille, d'accéder au logement, de gagner son autonomie et de devenir acteur d'un projet de société en commun.

Mue par ces idéaux sociétales, la coalition nationale pour l'emploi des jeunes (CNEJ) lance au lendemain des élections locales au Togo, le présent processus visant à doter la commune de l'Oti Sud 2 d'un plan local pour la promotion de l'emploi des jeunes (PLEJ).



DEMARCHE METHODOLOGIQUE

L'atteinte des objectifs assignés au processus d'élaboration du plan local pour la promotion de l'emploi des jeunes requiert une démarche méthodologique fondée sur la recherche de synergie entre l'exigence de qualité scientifique et l'implication des acteurs. Pour ce faire, il faut une approche participative et des outils appropriés devant permettre de collecter, de traiter et d'analyser les données primaires et secondaires. Ainsi la démarche méthodologique a porté sur les étapes ci-après : (i) la réunion de cadrage méthodologique, (ii) la revue documentaire, (iii) la collecte, traitement et analyse des données primaires.

- (i) La réunion de prise de contact et de cadrage méthodologique avait pour objectifs de :
- informer les parties prenantes du processus d'élaboration du plan local de l'emploi des jeunes ;
 - expliquer l'approche méthodologique du processus aux parties prenantes ;
 - adopter le chronogramme indicatif du processus ;
 - fixer d'un commun accord la date de l'atelier de lancement ;

- échanger et s'accorder sur les attributions, la composition et la mise en place du comité de pilotage du processus ;
- discuter d'autres sujets devant contribuer à un heureux aboutissement du processus.

- (ii) La revue documentaire a consisté en la collecte des données et informations relatives à la situation économique, sociale et culturelle de la commune de l'Oti Sud 2, des documents de planification tant du secteur de l'emploi que d'autres secteurs et des documents traitant de la problématique de l'emploi des jeunes au niveau de la sous-région ouest africaine. L'analyse de ces données a été faite sur la base d'une grille élaborée à cet effet.
- (iii) La méthode de collecte de données primaires a été réalisée à travers des entretiens avec le maire et le secrétaire général de la commune, des enquêtes d'opinion et des consultations des jeunes et des promoteurs d'activités économiques lors d'un dialogue social tenue à la mairie.



Photos : 1- Dialogue social avec les jeunes et 2- dialogue avec les opérateurs économiques de la commune de l'Oti Sud 2



Le guide d'entretien et le questionnaire ont été les outils au moyen desquels les données ont été collectées. Le guide d'entretien individuel a trait aux questions d'emploi des jeunes et sa prise en compte dans la planification locale. Il s'est agi des entretiens en profondeur avec des questions ouvertes et fermées, l'objectif étant de recueillir le maximum d'informations et de données en prenant soin de bien cadrer le déroulement.

L'élaboration du guide d'entretien, le traitement et l'analyse des données et informations ont été réalisés avec le logiciel SPHINX PLUS2. La triangulation des données, la triangulation des sources et la triangulation de la méthode ont été utilisées pour servir de barrière de



sécurité devant renforcer la crédibilité et la fiabilité des résultats.

La définition de l'échantillon s'est fondée sur le critère de représentativité des cantons composant la commune et des différents sous-groupes qui constitutifs de la jeunesse. En matière d'administration des questionnaires, la séquence des questions a été soigneusement établie : les questions plus faciles précédant celles plus difficiles, et les

questions plus impersonnelles avant celles plus intimes. Le guide a comporté des questions qui exigent à la fois des réponses quantitatives et qualitatives. La méthode d'analyse a été axée entre autres sur l'analyse de contenu.

La question de l'emploi des jeunes amène à s'interroger sur la notion du concept même de « jeune ». Les institutions, les pays, les sociétés, les experts des différents domaines ne s'accordent pas sur les critères de définition de jeunes et la signification de la jeunesse. En effet, la signification de la jeunesse et la manière dont la société la considère, varie dans le temps, l'espace et les sociétés.

Pour les pays en développement et plus particulièrement les pays africains, les jeunes représentent un défi persistant étant donné les réalités socio-économiques et politiques dans lesquelles ils sont définis et caractérisés dans le cadre de la formulation et de la conception des politiques.

Selon le Système des Nations Unies (SNU), le jeune désigne toute personne âgée de 15 à 24 ans. Au Togo la politique nationale de jeunesse s'aligne sur la définition de jeune telle que formulée dans la charte africaine

de la jeunesse adoptée par les Etats de l'Union Africaine (UA) le 02 juillet 2006 à Banjul en Gambie. Ainsi, selon cette charte, est considérée comme jeune toute personne dont l'âge est compris entre 15 et 35 ans. Dans le cadre des travaux d'élaboration du présent plan local pour la promotion de l'emploi des jeunes, c'est cette définition qui est retenue.

Ainsi, est considérée comme jeune au sens du présent plan local pour la promotion de l'emploi des jeunes, toute personne dont l'âge est compris entre 15 et 35 ans.

Telle que définie, cette frange de la population se compose de différents sous- groupes qui sont tous pris en compte dans le cadre de la planification du développement local. Parmi ces sous-groupes, on peut distinguer, jeunes selon leurs milieux d'habitat (jeunes urbains ou ruraux) ; selon la fréquentation scolaire (jeunes scolarisés, déscolarisés ou diplômés), les jeunes selon l'activité économique (jeunes travailleurs ou chômeurs) et les jeunes selon leur vulnérabilité (jeunes handicapés, les jeunes filles et les jeunes femmes).

Après la revue documentaire et la collecte et l'analyse des données primaires, le rapport diagnostique a été élaboré.



Photo 3 et 4 : Validation du rapport diagnostic par le comité restreint de la commune de l'OTI SUD 2

Ce rapport a fait l'objet d'examen et d'enrichissement par un comité restreint de vingt-quatre (24) membres. Ledit comité a validé le

rapport diagnostic et formulé selon la démarche SDQ, les sujets et les dimensions du changement voulu à travers la vision.

PREMIERE PARTIE



DIAGNOSTIC SOCIO- ECONOMIQUE





ETAT DES LIEUX DES POLITIQUES EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

L'une des caractéristiques majeures de la population togolaise est son extrême jeunesse. Selon l'INSEED, en 2010, les jeunes de moins de 25 ans représentent 60% de la population totale. Les moins de 15 ans atteignent la proportion de 42%. La population potentiellement active c'est-à-dire celle dont l'âge est compris entre 15 et 64 ans occupe 54% de la population totale. Cette extrême jeunesse de la population engendre d'importants défis dont la question de l'emploi des jeunes. « La problématique de l'emploi au Togo concerne plus particulièrement la population jeune et celle des femmes. L'augmentation du chômage des jeunes et la précarité des emplois informels chez les actifs occupés dans cette population, représentent une menace sérieuse pour la paix et la stabilité du pays » PND, 2018.

Compte tenu du poids démographique de la jeunesse et des défis majeurs auxquels elle fait face, le gouvernement place cette frange considérable de la population au centre du processus de développement du pays. Cette volonté politique manifeste se traduit par la mise en œuvre de politiques et programmes visant à améliorer l'inclusion sociale et le bien-être des jeunes et, in fine, favoriser leur épanouissement.

Le processus d'élaboration du plan local pour l'emploi des jeunes, se nourrit de l'état des lieux des politiques et programmes destinés aux jeunes, en considérant à la fois les interventions globales et les interventions sectorielles. Ainsi, il s'avère nécessaire de faire cet état des lieux en vue d'éclairer le processus de la planification locale dont les orientations stratégiques doivent être en adéquation avec celles du niveau central. Il s'agit d'analyser les principales politiques publiques et sectorielles visant à lutter contre le chômage et le sous-emploi des jeunes.

1.1 Etat des lieux des politiques en faveur des jeunes

Le cadre national de référence en matière de planification du développement est défini par le Plan national de développement (PND). Le PND ambitionne de faire du Togo, à l'horizon 2030, « une nation à revenu intermédiaire économiquement, socialement et démocratiquement solide et stable, solidaire et ouverte sur le monde ». L'axe stratégique 3 du PND concerne la consolidation du développement social et le renforcement des mécanismes d'inclusion.

L'effet attendu 3 de cet axe stratégique vise à assurer l'accès des populations, en particulier les jeunes et les femmes, à un emploi productif, décent et durable. Il s'agit pour le gouvernement de poursuivre les actions permettant aux jeunes « de participer activement à la création de la richesse et au développement socio-économique ainsi que de bénéficier des fruits de la croissance » Ainsi, le gouvernement fait de l'emploi un important outil d'inclusion sociale.

Par ailleurs, le Togo dispose d'une politique nationale de la jeunesse (PNJ), adoptée en 2007, est pilotée depuis 2010 par le ministère du développement à la base, de l'artisanat, de la jeunesse (MDBAJ). Cette politique est assortie d'un plan d'action opérationnel actualisé couvrant la période 2014-2017. La Politique nationale de jeunesse a pour objectif global de faire du jeune togolais « un citoyen épanoui, capable de se prendre en charge en comptant sur ses propres potentialités et imbu des valeurs républicaines en vue de sa pleine participation au développement de la nation ». Elle s'articule autour de cinq axes stratégiques suivants : i) promouvoir l'adéquation éducation-formation-emploi ; ii) offrir à la jeunesse un cadre socio-éducatif, culturel et sportif nécessaire à son épanouissement, à sa formation civique et à sa participation active au développement ; iii) assurer une éducation de qualité aux jeunes et leur accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC) ; iv) assurer un meilleur état de santé aux jeunes dans un environnement sain en facilitant leur accès aux

soins et à la communication pour un changement de comportement ; et v) réduire les inégalités d'accès entre les jeunes garçons et les jeunes filles aux facteurs de production et à la prise de décision.

Le cadre programmatique de la politique nationale de la jeunesse comprend cinq axes stratégiques qui sont déclinés en sous-programmes puis en projets qui, à leur tour, sont éclatés en activités opérationnelles. Dans sa programmation pluriannuelle, le Plan d'action opérationnel (PAO) 2014-2017 de la PNJ se compose de quatre sous-programmes, que sont : i) l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme ; ii) la promotion de la vie associative ; iii) la lutte contre les fléaux sociaux ; et iv) le développement des infrastructures socio-éducatives. La mise en œuvre de ce plan a bénéficié de l'appui technique et financier du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP).

Le Togo s'est également doté d'un plan stratégique national pour l'emploi des jeunes (PSNEJ). Le PSNEJ, découle de la PNJ et constitue la deuxième politique d'envergure pour la promotion de la jeunesse mise en place par le gouvernement sous la houlette du MDBAJ. Le PSNEJ porte sur la période 2013-2017. Il vise à assurer une meilleure contribution du secteur de l'emploi des jeunes à l'accélération de la croissance économique en offrant aux jeunes plus d'opportunités d'accès à l'emploi salarié ou indépendant décent et durable (MDBAJEJ, 2013). Pour atteindre cet objectif, le PSNEJ se fonde sur six orientations stratégiques

: i) plaidoyer et promotion de politiques sectorielles de qualité intégrant l'emploi des jeunes ; ii) amélioration de l'employabilité des jeunes ; iii) renforcement de la capacité à l'auto-emploi ; iv) diversification, reconversion et réduction du sous - emploi ; v) renforcement du système de financement et promotion de l'accès au financement en faveur de l'emploi des jeunes ; et vi) pilotage, coordination, planification et suivi-évaluation. De nombreuses initiatives gouvernementales, incluant des projets et des programmes ciblés, visant à promouvoir la création d'emplois et l'insertion socio-économique des jeunes émanent du PSNEJ.

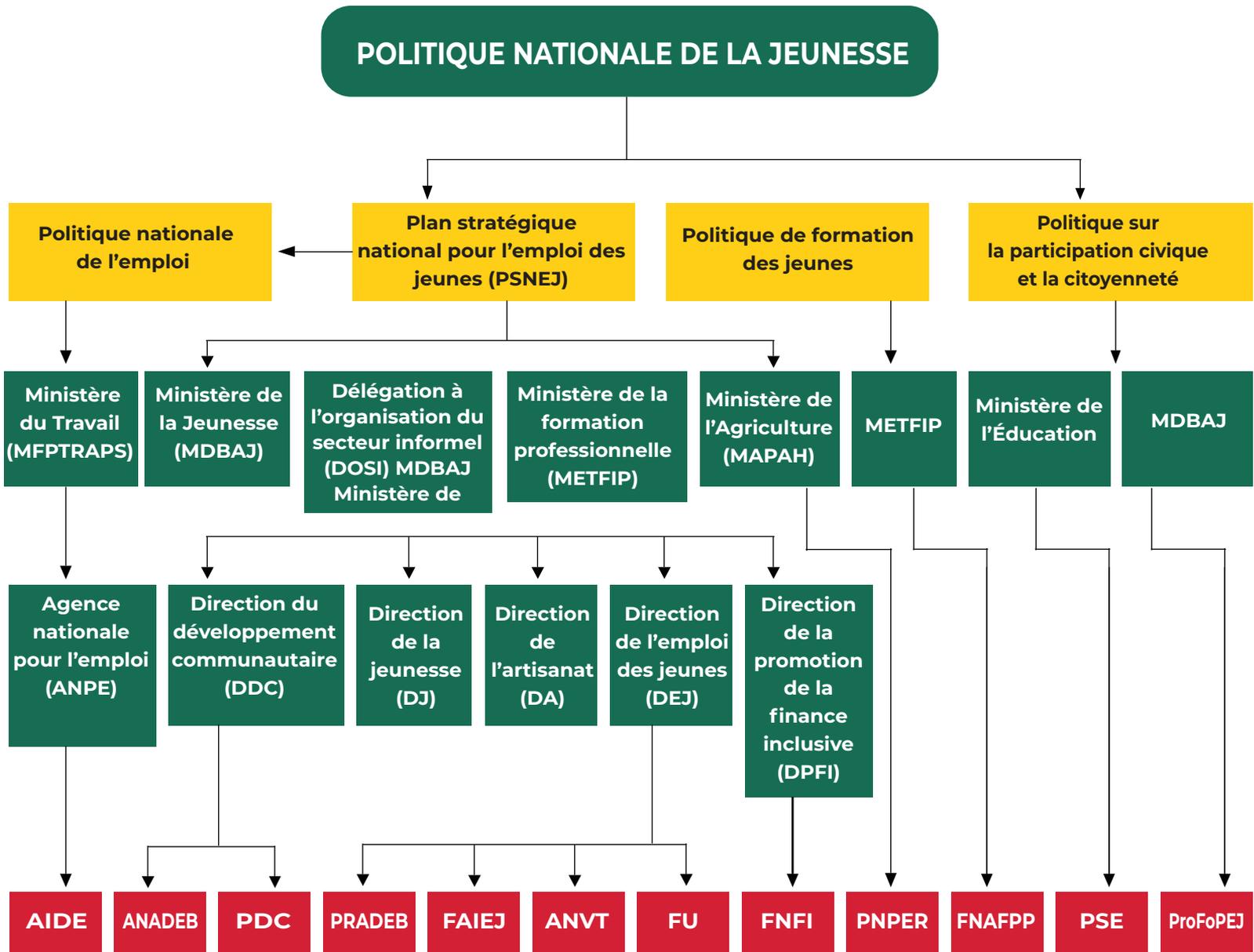
En outre, il faut relever que le Togo s'est doté d'une politique nationale du travail et a réalisé la « cartographie des opportunités et des créneaux porteurs

d'emploi des jeunes et des femmes dans les préfectures et sous-préfectures du Togo », « l'étude sur la situation de l'emploi des jeunes » et le « Programme Pays pour le Travail Dément ».

1.2 Bref aperçu du cadre institutionnel de la politique nationale de la jeunesse

En raison du caractère transversal de la problématique de la jeunesse, l'action gouvernementale dans ce domaine ne se limite pas aux seuls PNJ et PSNEJ. En effet, comme l'indique la figure 1 ci-après, outre ces politiques globales, des interventions sectorielles ont vu le jour dans des domaines aussi divers que la santé, l'éducation, l'emploi et la participation civique.

Figure 1 : Cartographie institutionnelle de la politique nationale de la jeunesse



Dans le secteur de l'éducation, les principales actions menées s'articulent autour du Plan sectoriel de l'éducation (PSE) et du Fonds national d'apprentissage, de formation et de perfectionnement professionnel (FNAFPP).

En matière de l'emploi, il faut noter que la problématique de l'emploi a

bénéficié d'une attention relativement plus grande de la part du gouvernement. Aussi, pour lutter contre le chômage et la précarité du travail, le gouvernement a-t-il mis en place une série de programmes visant à promouvoir l'employabilité et faciliter l'insertion professionnelle des jeunes comme l'illustre le tableau 1 ci-après :

Tableau 1: Principaux programmes dans le domaine de l'emploi

| NOM | DESCRIPTION | GROUPES CIBLES |
|----------|--|---|
| PDC Plus | Développement de l'accès des communautés pauvres et vulnérables aux infrastructures socio-économiques de base, aux activités génératrices de revenus, et aux filets de protection sociale. Il comprend des emplois subventionnés, l'accès à une première expérience professionnelle (ex. stage), ainsi que la promotion et le renforcement de l'entrepreneuriat | Jeunes sans qualification de 18 à 35ans |
| ANVT | Formation et perfectionnement des jeunes à travers : i) la mise en place d'un mécanisme de mobilisation sociale des ressources humaines disponibles au Togo ; ii) l'opérationnalisation effective de ce mécanisme et la rentabilisation sociale des ressources humaines, à travers le volontariat ; et iii) l'amélioration des conditions de vie des populations pauvres grâce au renforcement des capacités aussi bien au niveau communautaire que des structures d'appui | Jeunes diplômés de 18 à 35 ans |
| PRADEB | Soutien aux activités économiques des groupements, appui à la promotion de l'emploi des jeunes diplômés et artisans, et appui à l'installation de plateformes multifonctionnelles | Jeunes diplômés et artisans de 18 à 40ans |

| NOM | DESCRIPTION | GROUPES CIBLES |
|----------|--|--|
| PNPER | Contribution à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie en milieu rural, en particulier pour les jeunes et les femmes. Facilitation de l'accès aux services financiers et non financiers | Jeunes ruraux sans emploi |
| AIDE | Emplois subventionnés et accès à une première expérience professionnelle (ex. stage). Programme de développement de l'employabilité des jeunes. Programme de promotion de l'emploi salarié chez les jeunes. | Jeunes diplômés de 18 à 40 ans |
| PPEJ | Formation des encadreurs et des jeunes diplômés sans emploi en techniques de création et de gestion des micro-entreprises, et appui financier aux projets porteurs (10 par an) pour le démarrage des activités | Jeunes diplômés sans emploi âgés de 15 à 30 ans |
| ProFoPeJ | Formation professionnelle et emploi des jeunes hommes et femmes du milieu rural, y compris les personnes handicapées, dans 3 villes | Jeunes de 15 à 35 ans peu ou pas scolarisés (inférieur au CM2) |
| FIJ | Appui pour l'insertion socio-professionnelle et économique des jeunes ; financement de l'installation des jeunes dans les secteurs de transformation | Jeunes diplômés sans emploi âgés de 15 à 30 ans |
| FAIEJ | Formation des jeunes en techniques de création et de gestion de Micro- entreprises ; recherche et mobilisation de fonds au profit des projets et des microprojets initiés par de jeunes togolais. Ce fonds cible les jeunes artisans et les jeunes diplômés porteurs d'un projet d'entreprise qui disposent d'une formation professionnelle ou d'une formation universitaire notamment | Jeunes artisans et diplômés âgés de 18 à 35 ans |

| NOM | DESCRIPTION | GROUPES CIBLES |
|-------------|---|---|
| FNFI | Contribution, de manière significative et déterminante, pour repousser les frontières de l'exclusion financière, en mettant en œuvre un instrument financier qui constitue une réponse institutionnelle forte aux contraintes spécifiques d'accès des populations, surtout des pauvres, aux services financiers de base | Jeunes en fin d'apprentissage ou diplômés sans emploi désirant s'engager dans l'auto-emploi |
| PAIPJA | Renforcement des capacités entrepreneuriales et matérielles de 5 000 jeunes artisans en vue de faciliter leur insertion professionnelle pour lutter contre le chômage et le sous-emploi des jeunes | Jeunes déscolarisés ou diplômés de la Formation professionnelle (18-35 ans) |
| PSAEG | Emplois subventionnés et accès à une première expérience professionnelle ; promotion et renforcement en entrepreneuriat. Ce projet est destiné aux jeunes porteurs d'un projet d'entreprise et aux jeunes artisans | Jeunes de plus de 18 ans |
| PN-PTFM | Programme national de développement de la plateforme multifonctionnelle : promotion et renforcement en entrepreneuriat | Jeunes porteurs d'un projet d'entreprise |
| PERREM | Programme entrepreneurial pour le renforcement des capacités en reliure de manuel : promotion et renforcement en entrepreneuriat | Jeunes âgés de 18 à 40 ans, personnes sans qualification initiale |
| PAPEA-UEMOA | Projet d'appui aux petites entreprises artisanales de l'UEMOA : formation et perfectionnement des jeunes | Artisans |

| NOM | DESCRIPTION | GROUPES CIBLES |
|-----------------|--|--|
| PIPJD | Projet d'insertion professionnelle des jeunes déscolarisés : formation et perfectionnement des jeunes, emplois subventionnés, accès à une première expérience professionnelle, promotion et renforcement en entrepreneuriat | Jeunes déscolarisés (18-35 ans), personnes sans qualification initiale |
| PSMICO | Programme de soutien aux micro-projets communautaires : promotion et renforcement en entrepreneuriat dans les communautés rurales, à travers les CVD, et dans les communautés urbaines et périurbaines | Jeunes porteurs d'un projet d'entreprise |
| PDC-ZU | Programme de développement communautaire dans les zones urbaines : promotion et renforcement en entrepreneuriat | Jeunes (+ de 18 ans), artisans, déscolarisés |
| PDC Plus - HIMO | Projet de développement communautaire et des filets sociaux : promotion et renforcement en entrepreneuriat, emplois subventionnés et accès à une première expérience professionnelle. Ce projet est destiné en particulier aux communautés rurales pauvres | Jeunes (18-35 ans), personnes sans qualification initiale |
| PRT | Projet de développement des plantes à racines et tubercules : promotion et renforcement en entrepreneuriat | Jeunes (15-35 ans) ruraux et groupes vulnérables |
| SAVP | Stage d'adaptation à la vie professionnelle : formation et perfectionnement des jeunes | Jeunes (+ de 18 ans), diplômés |
| FADV | Fonds d'appui au développement villageois : formation et perfectionnement des jeunes, orientation professionnelle, promotion et renforcement en entrepreneuriat. | Jeunes (17-35 ans), artisans |

| NOM | DESCRIPTION | GROUPES CIBLES |
|------|---|--|
| TREE | Projet de renforcement des compétences pour l'insertion socioéconomique des populations les plus vulnérables et à la création de micro et petites entreprises dans le milieu rural au Togo. Ce projet s'adresse en particulier aux jeunes déscolarisés ou sans qualification initiale | Jeunes porteurs d'un projet d'entreprise, artisans |

Source : FASEG (2016)

Par ailleurs, par décret n°2016-088/PR du 02 août 2016, la Coalition nationale pour l'emploi des jeunes (CNEJ) a été mis en place. C'est une institution de l'Etat ayant pour but d'harmoniser les interventions, de mobiliser les ressources et de communiquer sur les statistiques de l'emploi en vue de positionner la jeunesse comme un vecteur majeur d'une croissance économique accélérée et inclusive.

Au total, les actions entreprises pour favoriser l'emploi des jeunes ont enregistré certes un certain succès et ont abouti à quelques résultats probants, néanmoins elles ne semblent pas avoir été à la hauteur des enjeux et apparaissent insuffisantes face à l'ampleur des défis.



CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

2.1 Aperçu sur l'identité géographique et administrative

La commune de l'Oti Sud 2, relève de la préfecture de l'Oti Sud et est située dans la partie sud de la Région des Savanes avec une superficie de 905 km². Son ressort territorial couvre les cantons de Takpamba, Nali, Koumongou, et Kountoaré. Takpamba, le chef-lieu de la commune de l'Oti Sud 2 est à environ 45 km de Guerin-Kouka, à 108 km de Mango, à 60 km de la frontière Ghana et à 58 km de Gando.

Le conseil municipal de la commune de l'Oti Sud 2 comprend onze (11) conseillers dont une femme qui est l'adjointe au maire. Tous les onze (11) conseillers sont membre d'un même parti politique, en l'occurrence UNIR. Le relief est essentiellement marqué par la plaine de l'Oti, étendue et parcourue par le cours d'eau Oti, ses affluents et surtout son confluent Koumongou.

Son climat de type soudano guinéen est caractérisé par : une saison sèche de mi-octobre à mi-mai avec l'alizé (harmattan de novembre à février) et une saison pluvieuse de mi-mai à mi-octobre bercée par un vent doux appelé la mousson. La commune appartient à une des zones les plus arrosées de la région des savanes et

enregistre des précipitations de l'ordre de 800 à 1200 mm par an. Cependant on dénote une mauvaise répartition de ces pluies au cours de la saison pluvieuse. La grande partie des pluies tombent au cours des mois de juillet et août occasionnant des crues.

La température moyenne est de 26 °C en période pluvieuse et de 30 °C en période sèche. En période d'harmattan, l'amplitude thermique est plus élevée que celle de la moyenne annuelle 18°C contre 13°C. La température moyenne mensuelle passe par deux maxima (33° et 25°) en mars et novembre et deux minima (31° et 27°) en janvier et août. L'humidité relative de l'air est de 67 % en moyenne. En décembre et janvier, on enregistre le plus faible taux d'humidité, 42 à 50 %. L'évaporation est intense, elle est de 2160 mm.

L'effectif de la population de la commune de l'OTI Sud 2 s'élève à 30 238 habitants au recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2010. Cette population est caractérisée par sa diversité ethnique et religieuse. On y rencontre, sur le plan ethnique, les Komkonba, les Tchokossi, Gan-Gam, Kabyè, les Lamba les Mossi et les Peuhl. Du point de vue religieux, les musulmans ; les chrétiens et les adeptes des rites traditionnels cohabitent sans heurt.

La commune de l'Oti Sud 2 dispose d'un lycée, de six (06) collèges d'enseignement général dont deux (02) sont d'initiatives locales (CGIL), quarante-deux (42) écoles primaires publiques, quatre écoles maternelles, une école confessionnelle et quatre unités de soins périphérique (USP). Elle est couverte en terme de télécommunication des réseaux Togocel et Moov.

L'économie de la commune de l'Oti Sud 2 est marquée par la prépondérance des activités agricoles, une forte absence des institutions

financières et d'intermédiations financières, une importante potentialité culturelle et touristique inexploitée. Les principales cultures sont le maïs, l'igname, le coton, le sésame, le sorgho, le riz et le soja. Les activités d'élevage porte sur le bovin, le caprin et la volaille. Le secteur artisanal est marqué par la fabrication d'égreneuse, d'attelage, de houe, de daba, et autres produits qui sont essentiellement écoulés sur le marché local et au Ghana. Les danses traditionnelles Kinatso, Abri, Itcha, ... meublent le patrimoine culturel de la commune.

2.2. Fait démographique

La commune de l'Oti Sud 2 est composée de quatre cantons dont la population se répartit comme l'indique le tableau 2 ci-après :

Tableau 2: Répartition de la population par canton

| CANTONS | Masculin | Féminin | Total | Superficie | Densité |
|--------------|---------------|---------------|---------------|------------|-----------|
| KOUMONGOU | 2 452 | 2 893 | 5 345 | 196 | 27 |
| NALI | 3 384 | 3 842 | 7 226 | 105 | 69 |
| TAKPAMBA | 4 288 | 4 446 | 8 734 | 242 | 36 |
| KOUNTOIRE | 4 233 | 4 700 | 8 933 | 362 | 24 |
| TOTAL | 14 357 | 15 881 | 30 238 | 905 | 33 |

Source : 4RGPH, 2010, INSEED

La population totale de la commune de l'Oti Sud 2 s'élève à 30 238 habitants avec une densité de population de 33 hbts/km² contre 96 hbts/km² pour la

région des savanes. Les données sur le taux de croissance démographique de la commune de l'Oti Sud 2 ne sont pas disponibles. Toutefois, en émettant

l'hypothèse que cette commune suit la tendance générale des zones rurales du pays et de la région des savanes qui a la plus forte croissance démographique des cinq régions du pays (3,18% par an) d'une part et compte tenu de la forte proportion de jeunes dans la structure de la population, on peut estimer que la commune de l'Oti Sud 2 enregistrerait une croissance démographique élevée.

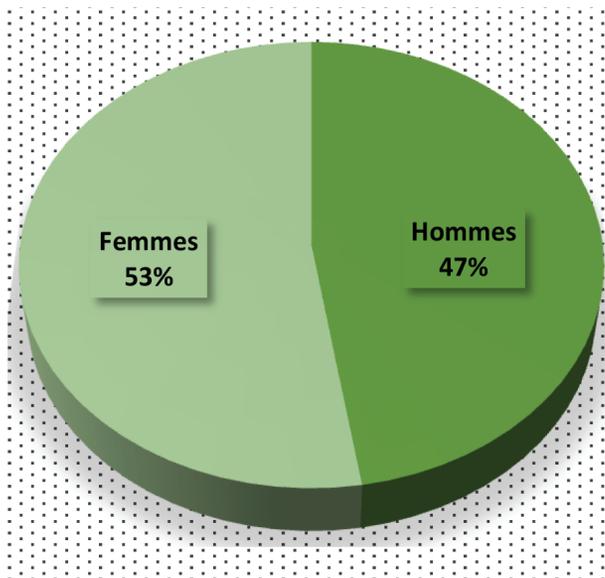
Si l'on admet l'hypothèse qu'une population qui augmente rapidement peut avoir de graves répercussions sur les possibilités d'emploi, étant donné que la croissance démographique rapide s'accompagnerait normalement d'un accroissement proportionnel de la population active, cela implique que le rythme de création d'emplois doit correspondre au rythme de multiplication de la population active. Lorsque le taux d'augmentation de la population active dépasse celui de la création d'offre d'emplois, l'on assiste à une augmentation rapide du taux de chômage. Sur la base de cette hypothèse, l'on peut considérer que la croissance démographique annuelle actuelle constituerait pour le moyen terme un atout pour l'économie de la commune de l'Oti Sud 2.

Par contre, l'on ne devrait pas perdre de vue qu'une jeunesse importante peut être un véritable atout pour une commune ou un pays à partir du moment où elle est bien formée, en bonne santé et qu'elle peut avoir des débouchés sur le marché de l'emploi. Il faut également avoir à l'esprit que les bénéfices d'une forte croissance démographique se conçoivent aussi sur le long terme. En effet, à court terme, un plus grand nombre d'enfants représente une charge pour leur famille et plus largement pour la société. Mais à plus long terme, une fois parvenus à l'âge adulte, ils peuvent inverser le ratio entre actifs et inactifs et participer ainsi au développement de l'économie locale.

2.3. Structure de la population

La population de la commune de l'Oti Sud 2 se caractérise essentiellement par son extrême jeunesse et la supériorité numérique des femmes. Comme l'indique la figure 2 ci-après, les femmes représentent 53% de la population totale contre 47% pour les hommes avec un rapport de masculinité qui s'élève à 90,40.

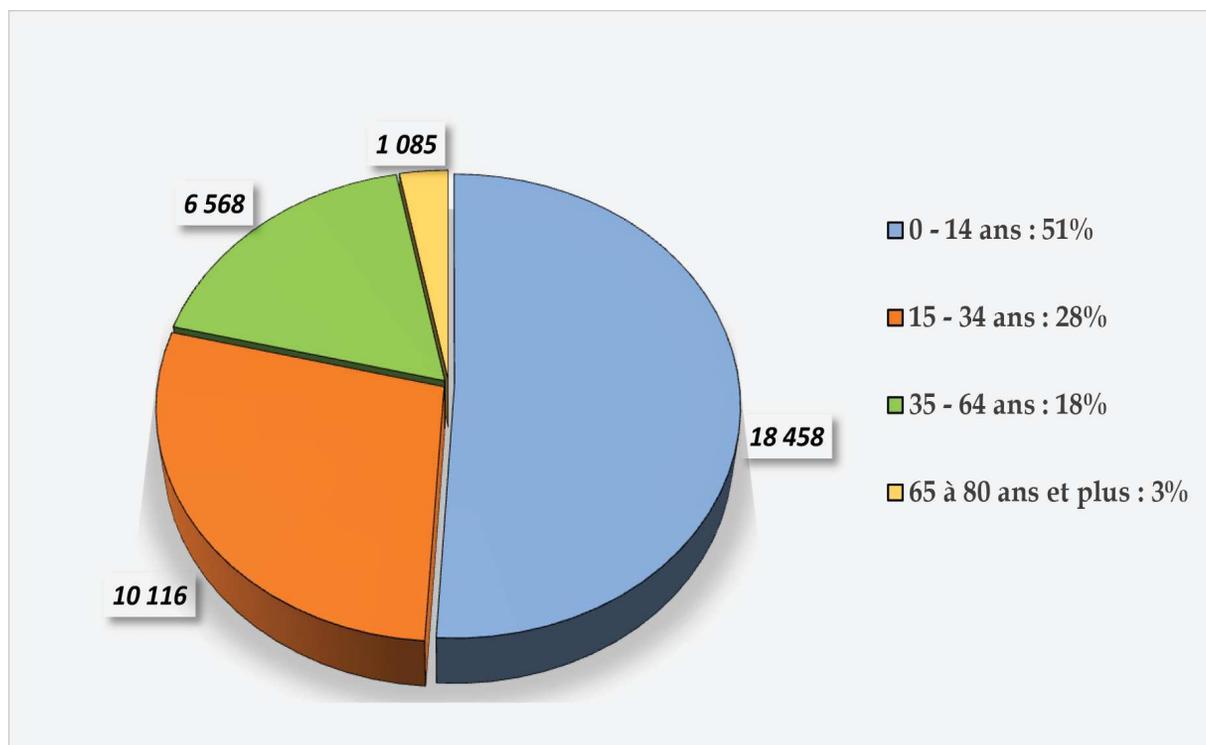
Figure 2 : Composition par sexe de la population



La proportion des jeunes âgés de 15 à 35 ans s'élevait en 2010 à un peu plus de 6 568 soit environ 28% de la population totale. La frange de la population âgée 0 à 14 ans atteint 51% de la population totale soit un effectif de 18 458 comme l'indique la figure 3 ci-dessous.

Source : Réalisé à partir des données du 4RGPH, 2010, INSEED

Figure 3 : Répartition de la population par âge

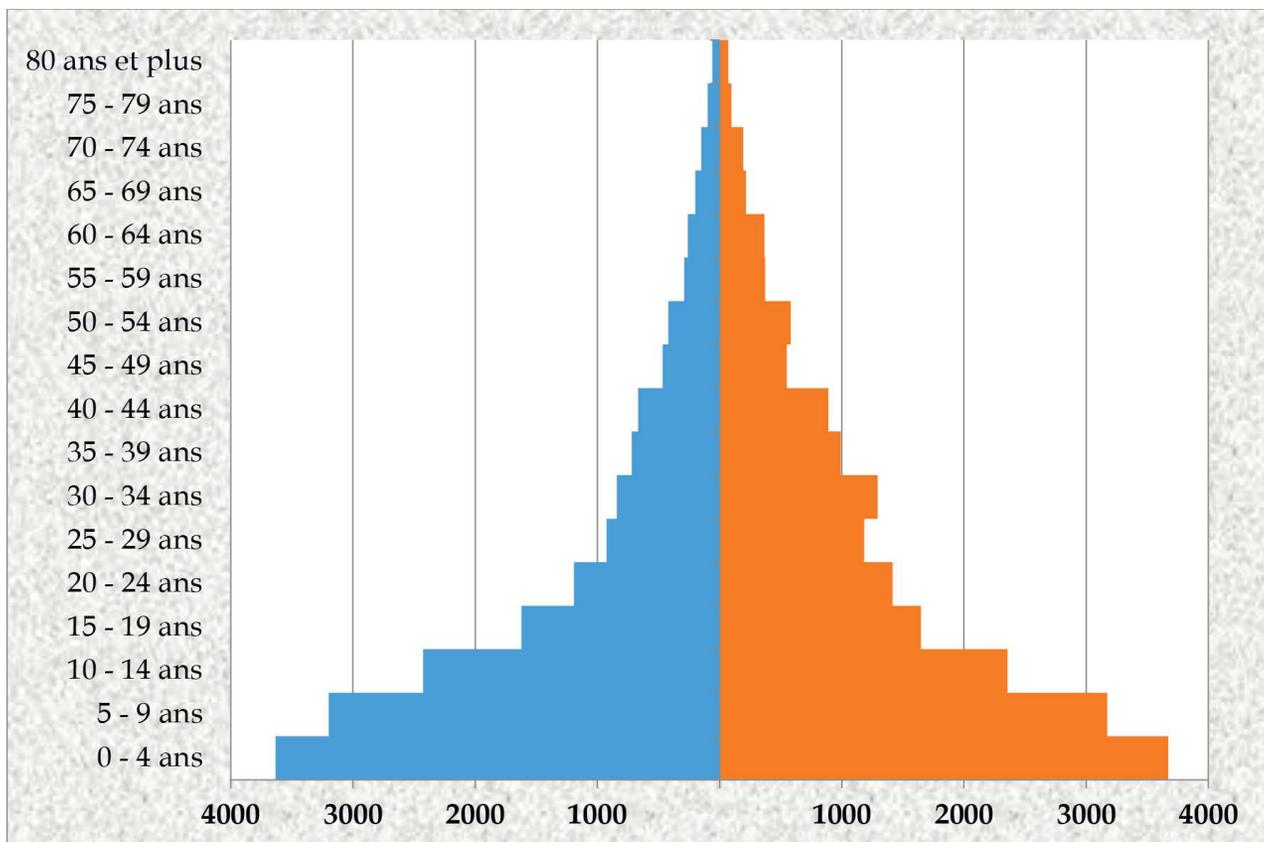


Source : Réalisé à partir des données du 4RGPH, 2010, INSEED

Le ratio de dépendance démographique est défini comme le rapport entre la population âgée de moins de 15 ans et de plus de 65 ans (les tranches d'âges les moins

susceptibles de contribuer économiquement à leur ménage) et la population d'âge compris entre 15 et 64 ans. En 2010, ce ratio était de 1,17.

Figure 4 : Pyramide des âges de la commune de l'Oti Sud 2 en 2010

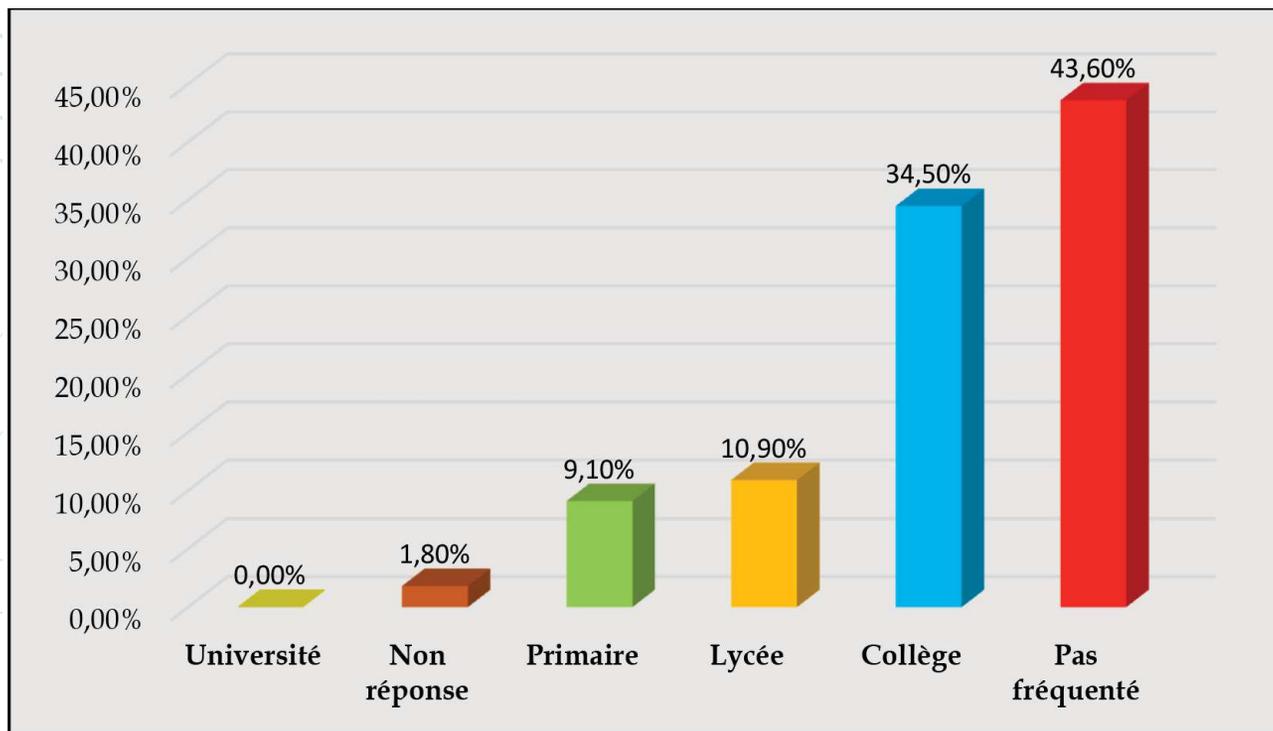


Source : Réalisé à partir des données du 4RGPH, 2010, INSEED

En matière de la formation, la figure 5 ci-après montre que 43,60% des promoteurs des activités génératrices

de revenus (AGR) de la commune de l'Oti Sud 2 ne sont pas scolarisés.

Figure 5 : Proportion des promoteurs d'AGR de la commune de l'Oti Sud 2 selon le niveau d'instruction



Source : Les auteurs à partir de l'enquête de terrain

Cette proportion est respectivement de 34,50% ; 10,90% ; 9,10% et 1 ; 8% et 12,80% pour le niveau secondaire I, le niveau secondaire II et le niveau primaire. Près de 87,3% des promoteurs d'activités génératrices de revenu interviewés déclarent n'avoir reçu aucun renforcement de leurs capacités depuis le démarrage de leurs activités. Environ 91% d'entre eux disent avoir des besoins en accompagnement et en coaching.

Il ressort de ce qui précède qu'en

dehors de la problématique de l'adéquation entre la formation et les besoins du marché local de travail et le faible de scolarisation qui constituent des menaces réelles pour l'économie locale, les caractéristiques démographiques n'hypothéqueraient pas véritablement le développement de l'économie de la commune de l'Oti Sud 2 et ne seraient pas à l'origine du problème du chômage des jeunes dans cette commune.



CADRE ECONOMIQUE ET MARCHÉ LOCAL DU TRAVAIL

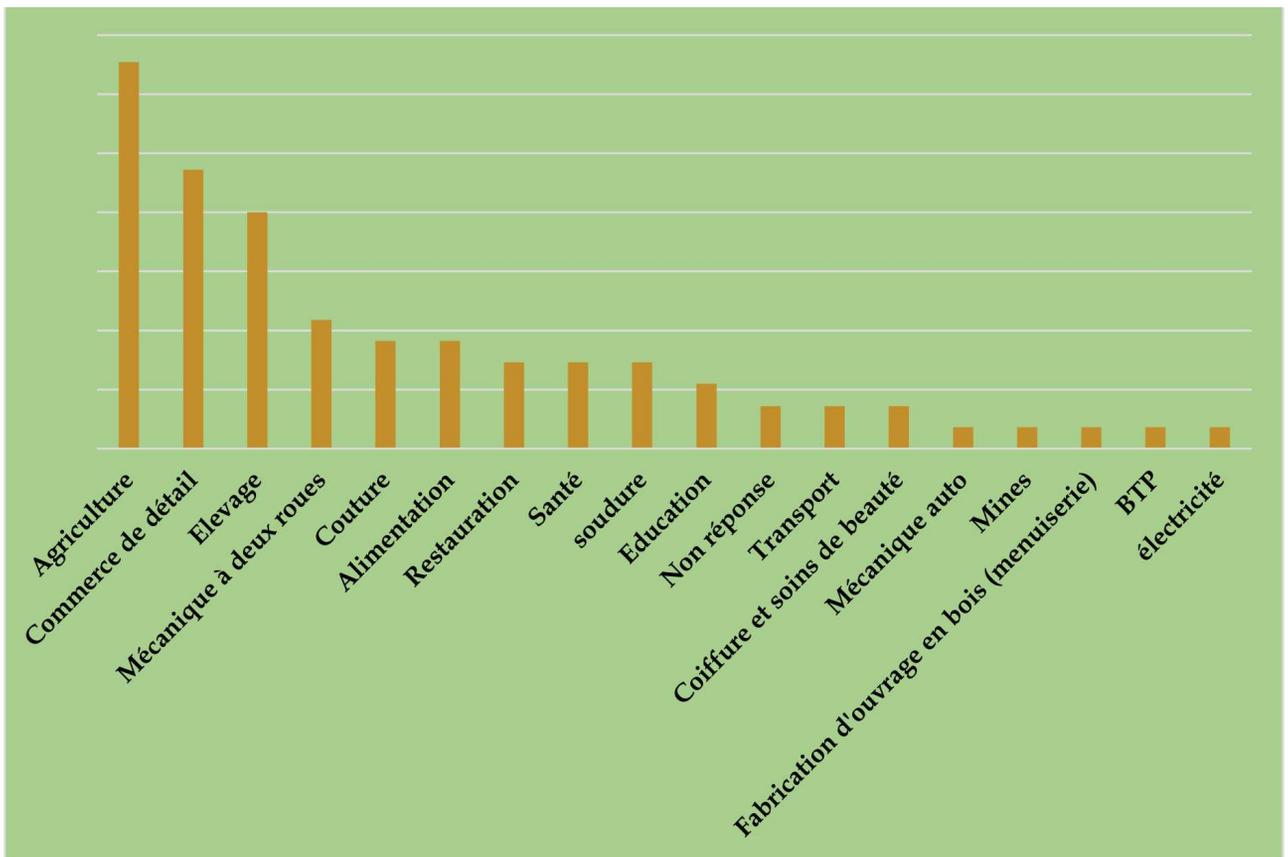
3.1 Caractéristiques des activités génératrices de revenus (AGR)

a) Une prépondérance de l'agriculture et de l'élevage

Les activités génératrices de revenus de la commune de l'Oti Sud 2 sont caractérisées par :

En effet, l'agriculture et l'élevage occupent plus de 52% des activités. Ensuite viennent le commerce de détail, la mécanique à deux roues, la couture et l'alimentation dont les proportions s'élèvent respectivement à 23,6%, 10% et 9%.

Figure 6 : Répartition des activités génératrices de revenu par secteurs

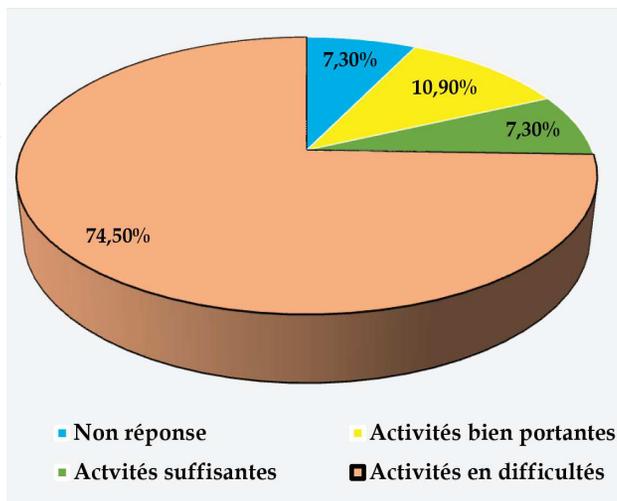


Source : Les auteurs à partir de l'enquête de terrain

b) leur faible capacité à recruter:

Comme l'indique la figure 7 ci-après, seules 10,10% des activités génératrices de revenus de la commune de l'Oti Sud 2 sont des activités bien portantes c'est-à-dire « permettant à leur promoteurs de bien vivre durant l'année et pour laquelle le ou la

Figure 7 : Répartition des AGR de la commune de l'Oti Sud 2 selon leur état de « santé »



Source : Les auteurs à partir de l'enquête de terrain

Par ailleurs, 7,30% des activités sont qualifiées d'activités suffisantes, c'est-à-dire des activités jugées suffisantes pour « permettre au promoteur de pouvoir vivre toute l'année, mais qui ne lui permettent cependant pas de recruter ».

Il ressort de ce qui précède que plus de

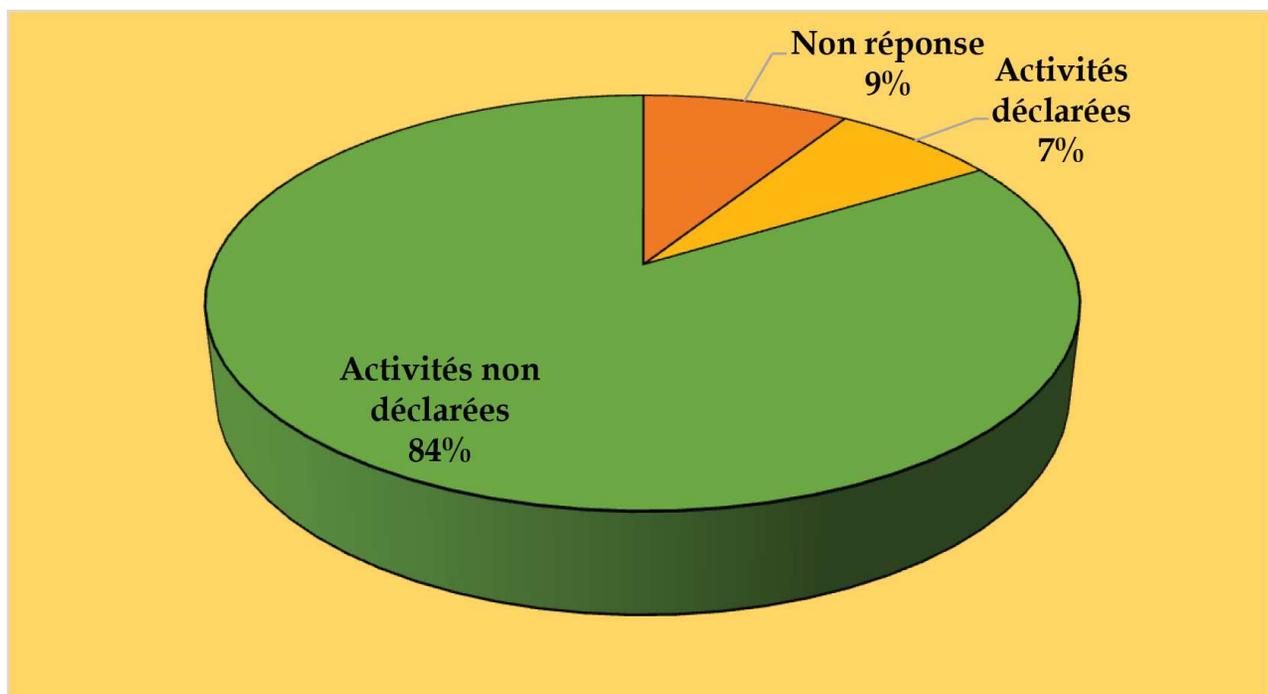
promoteur (trice) peut être amené (e) à recruter ». La proportion des activités en difficulté est de 74,50%. Il s'agit en effet des activités qui « ne peuvent pas permettre à une personne qui l'exerce de pouvoir bien vivre et de pouvoir recruter ».

82% des activités relèvent du pur auto-emploi. En conséquence, leur contribution à la réduction du chômage est très faible. Cette situation dénote la prépondérance de l'entrepreneuriat de nécessité ou de subsistance dans l'économie locale. Or, contrairement à un entrepreneuriat de croissance et d'innovation, l'entrepreneuriat de subsistance ou de nécessité n'est pas générateur d'emplois pérennes et n'est donc pas un véritable moteur de développement économique social.

c) leur caractère essentiellement informel et la mauvaise qualité de la gestion

Selon les données recueillies lors des enquêtes, 83,60% des activités génératrices de revenus ne sont pas déclarées à l'administration fiscale. Plus de 72% des enquêtés déclarent qu'il n'existe pas de séparation entre le budget de leur activités et celui de leurs ménages.

Figure 8: Proportion d'activités formelles et informelles



Source : Les auteurs à partir de l'enquête de terrain

La résultante de cette situation est que la survenance des évènements comme l'inscription d'un enfant à l'école (83,60%), le mariage (72%), la maladie ou la mort d'un membre de la famille (89%), la cérémonie de sortie d'un nouveau-né (76%) affectent négativement le capital de roulement en le réduisant.

d) un environnement local des affaires marqué par de nombreuses contraintes relatives :

- (i) aux difficultés d'accès aux sources de crédit formelles : la commune de l'Oti Sud 2 ne dispose d'aucune institution de micro- finances. Le problème se pose surtout pour la création d'activité, peu soutenue par crédit informel sont souvent coûteux (crédit-fournisseur), risqués ou limités dans leurs

montants (tontines, associations d'épargne et de crédit). Par ailleurs, face à l'absence des institutions de micro-finances et aux difficultés d'accès aux crédits formels dans la communes, les paysans font recours aux prêts octroyés par les commerçantes venues essentiellement de Lomé à des taux très élevés maintenant ainsi les paysans dans un endettement permanent ;

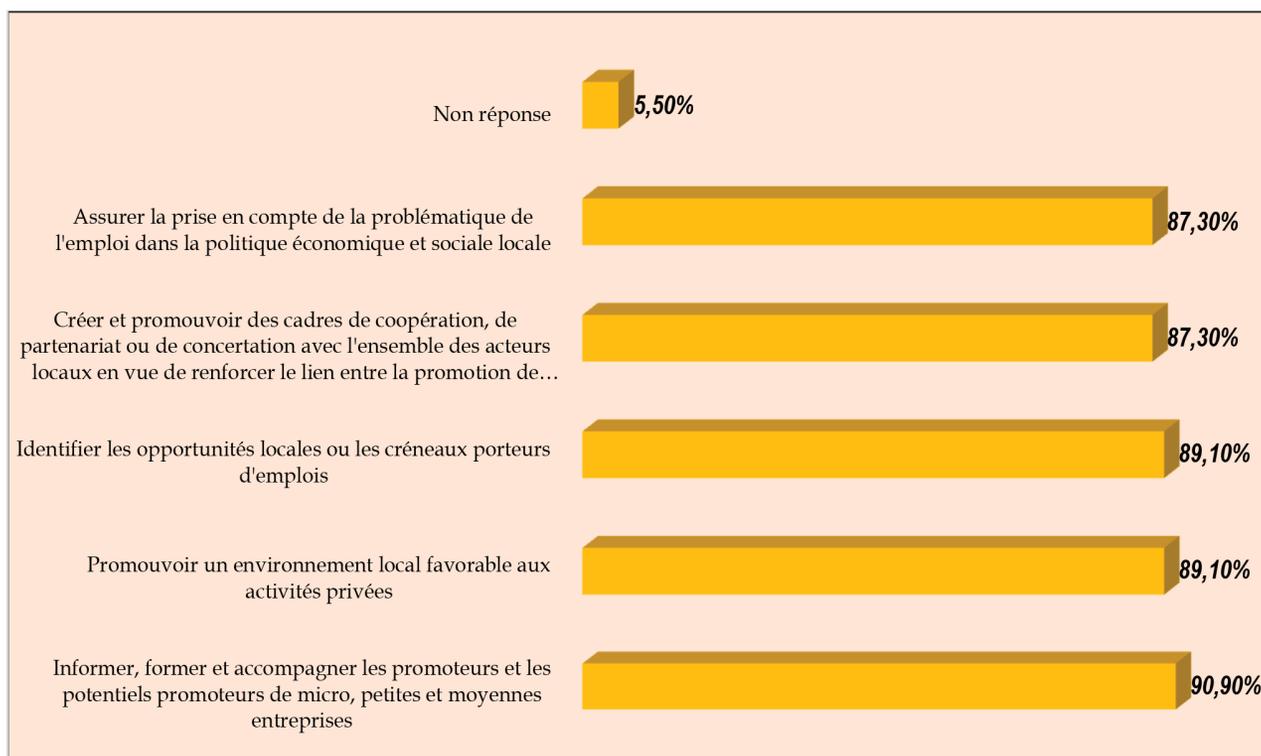
- (ii) à la gestion difficile du capital : ceci est dû au manque de séparation des comptes entre le ménage et l'activité. La résultante de cette situation est que les chocs financiers familiaux (maladie, inscription à l'école ou pour une formation, funérailles, ...) se répercutent négativement sur le budget de l'activité. Cela pénalise le réinvestissement des profits

- dans l'activité et le fonds de roulement ;
- (iii) à la difficulté à épargner : ceci freine la création d'activité puisque la majorité de la mise de départ provient généralement d'épargne individuelle ;
 - (iv) au manque des compétences de base notamment en calcul : Ceci est grandement expliqué par le faible niveau d'éducation des entrepreneurs en moyenne ;
 - (v) au manque des compétences

techniques pour mettre en œuvre correctement certaines activités, ou pour utiliser de meilleurs outils / intrants.

- (vi) au manque des compétences managériales et financières pour gérer le développement de l'activité ;
- (vii) au manque de compétences personnelles (« soft skills ») et de l'état d'esprit adéquat pour se lancer dans l'entrepreneuriat.

Figure 9 : Attentes des promoteurs des activités de revenus vis-à-vis des élus locaux

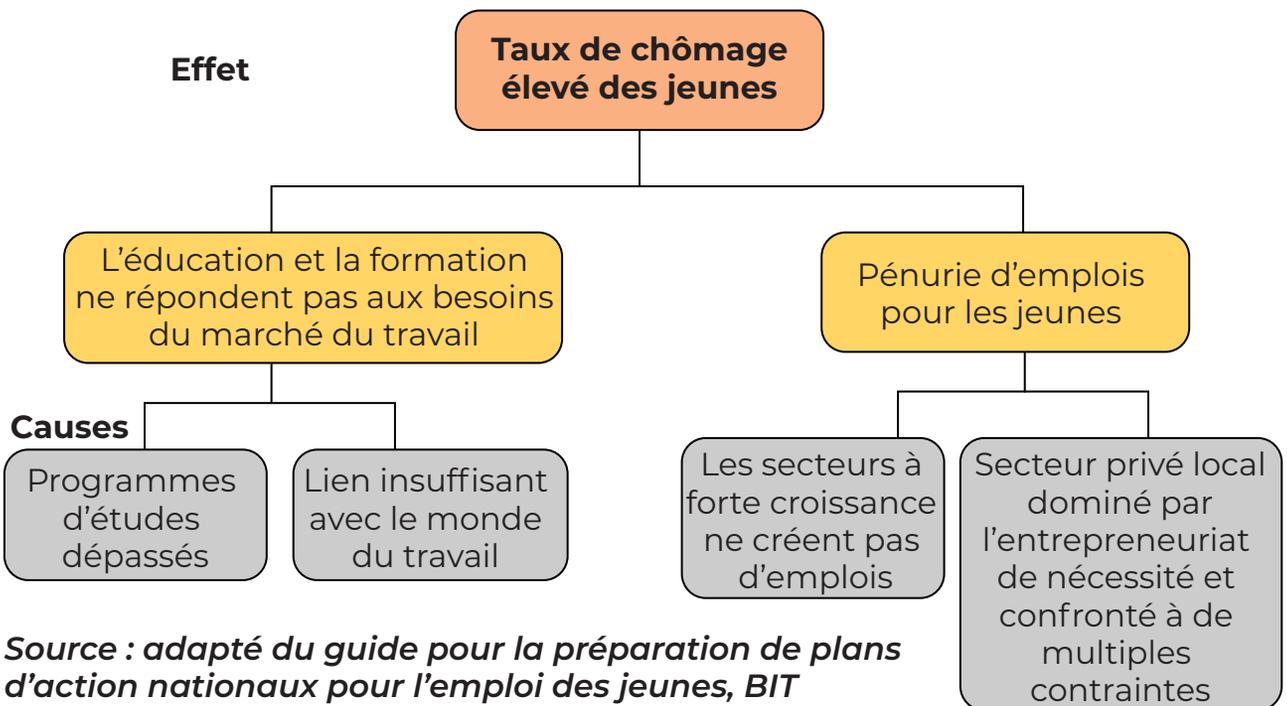


Source : Les auteurs à partir de l'enquête de terrain

En résumé, la situation sur les activités économiques et les liens de causalité du taux de chômage élevé des jeunes

de la commune l'Oti Sud 2 peut se présenter comme l'indique la figure 10 ci-après :

Figure 10 : Lien de causalité du taux de chômage élevé des jeunes



Source : adapté du guide pour la préparation de plans d'action nationaux pour l'emploi des jeunes, BIT

Le chômage des jeunes peut être apprécié à base de quatre indicateurs :

- ◆ le taux de chômage des jeunes ;
- ◆ le rapport entre le taux de chômage des jeunes et le taux de chômage des adultes ;
- ◆ la proportion des jeunes chômeurs par rapport au nombre total de jeunes ;
- ◆ la proportion des jeunes chômeurs par rapport au nombre total de chômeurs.

Pris dans leur ensemble, ces quatre indicateurs permettent d'avoir une idée assez précise des problèmes auxquels les jeunes sont confrontés sur le marché du travail. Au Togo, le système d'information sur le marché du travail ne produit presque pas ces indicateurs à l'échelle locale. Cette situation rend difficile l'appréciation des problèmes des jeunes en matière

de l'emploi. Toutefois, l'acuité avec laquelle se posent les causes de la pénurie d'emploi laisse croire que le taux de chômage des jeunes serait très élevé dans la commune de l'Oti Sud 2.

Eu égard à ce qui précède, on constate que la commune de l'Oti Sud 2 est confrontée à six principaux défis. Il s'agit : (i) de la promotion de l'entrepreneuriat rural, (ii) du renforcement de l'employabilité des jeunes, (iii), de la mise en place de cadre de concertation entre les acteurs de l'emploi, (iv) de la transformation structurelle de l'économie locale à travers l'accompagnement et l'appui aux promoteurs d'entreprises en vue de faire d'eux des entrepreneurs innovants créateurs d'emplois décents et (vi) de la valorisation des ressources et potentialités locales.

L'analyse des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces révèlent que la commune de l'Oti Sud 2 dispose des potentialités réelles pour lutter

efficacement contre le chômage des jeunes. Cette analyse se présente comme l'illustre le tableau 3 ci-après :

Tableau 3 : L'analyse FFOM du contexte socio- économique de la commune de de l'Oti Sud 2

| FORCES | FAIBLESSES |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ● Existence au niveau préfectoral de services déconcentrés des institutions de pilotage de l'emploi ANADEB, direction préfectorale du travail; ● Présence d'une représentation de l'Institut de Conseil d'Appui Technique (ICAT) ; Grande disponibilité de terres cultivables ; ● Existence de bonnes terres dont les bas-fonds ; ● Climat favorable tout type de culture (céréales, légumineuses, tubercules) ; ● Un potentiel humain et démographique intéressant ; Forte propension des jeunes à l'entrepreneuriat ; ● Existence des plaines favorables à la culture des céréales, tubercules et légumineuses ; ● Existence de groupements agricoles ; ● Présence de quelques unités artisanales : soudure, forgerie, menuiserie, maçonnerie ; couture ; ● Disponibilité de matières premières à valoriser telles que les céréales locales, les oléagineux, | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Economie locale marquée par la forte domination de l'entrepreneuriat de subsistance ; ◆ Faible employabilité des jeunes; Absence de cadre partenarial pour promotion de l'emploi des jeunes ; ◆ Accès difficile ou précaire aux facteurs de production, notamment la terre, la propriété et les services financiers. ◆ Opportunités limitées d'emplois décents pour les jeunes dans l'économie formelle locale; ◆ Vulnérabilité des jeunes aux chocs, aux maladies et aux événements climatiques extrêmes. ◆ Capacité limitée des jeunes à s'organiser pour tirer meilleur profit des opportunités que constituent les décisions et les politiques qui les touchent ; ◆ Enclavement commercial ; ◆ Exode rural très prononcés ; Insuffisance des infrastructures et équipements socioéconomiques de base notamment écoles, marchés, .. ; ◆ Enclavement des zones potentielles de production et mauvais état des pistes et routes ; ◆ Le faible taux de scolarisation; ◆ Artisanat très peu apte pour servir de fer de lance de l'essor industriel local ; |

| FORCES | FAIBLESSES |
|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Faible participation de l'art et de la culture à l'économie et à l'identité locale ◆ Environnement local des affaires marqué par de nombreuses contraintes ; ◆ Faible préservation et valorisation des potentialités culturelles et touristiques |
| OPPORTUNITES | MENACES |
| <ul style="list-style-type: none"> ◆ Existence d'un cadre institutionnel pour l'emploi des jeunes au niveau national ; ◆ Très forte sensibilité du PND à la problématique de l'emploi et au développement agricole ; ◆ Existence au niveau national de plusieurs programmes et fonds intervenant dans la promotion de l'emploi des jeunes ; ◆ Environnement national des affaires marqué par des réformes incitatives et sensibles à l'entrepreneuriat des jeunes | <ul style="list-style-type: none"> ● Survenance d'une conjuncture économique et ou sécuritaire dans la sous-région ouest-africaine ; ● Aléas climatiques ; ● Lenteur des réformes visant à établir l'adéquation entre la formation et le marché de l'emploi ; ● Troubles socio-politiques. |

3.2 Les acteurs du marché local du travail et leur rôle

Le marché local du travail est caractérisé par l'intervention de plusieurs acteurs aux rôles complémentaires. En conséquence, le processus d'élaboration et de mise en œuvre du plan local pour la promotion de l'emploi des jeunes doit se fonder sur une approche inclusive, multi-actrice et participative. Pour ce

faire, il y a lieu d'identifier ces acteurs locaux de la problématique de l'emploi et définir leur rôle respectif.

Il s'agit des collectivités territoriales, des services déconcentrés de l'Etat, du secteur privé local, des organisations de la société civile, ainsi que les autres partenaires locaux au développement. Concernant les services déconcentrés de l'Etat, pour les besoins de l'analyse on distingue cinq (5) catégories : les services déconcentrés de l'emploi

(antenne régionale/locale de l'ANPE, de l'ANVT, d'ANADEB,...), les services déconcentrés de l'artisanat et de la formation professionnelle, les services déconcentrés du travail (direction préfectorale du travail), les services déconcentrés de l'agriculture et de l'élevage et les autres services déconcentrés de l'Etat. La matrice

ci-après définit les principaux rôles de chacun de ces acteurs locaux dans la promotion de l'emploi au niveau local. Les grands axes stratégiques de promotion de l'emploi retenus dans cette matrice sont la transposition à l'échelle locale des principaux objectifs stratégiques des politiques nationales de l'emploi.

Tableau 4 : Matrice des rôles des principaux acteurs dans la promotion de l'emploi au niveau local

| Objectifs Acteurs | Renforcer le lien avec les politiques sectorielles locales | Renforcer la création d'emploi au niveau local | Améliorer l'employabilité des actifs locaux | Améliorer la gouvernance du marché du travail et promouvoir le travail décent au niveau local |
|---|---|--|--|--|
| Administration décentralisée | <ul style="list-style-type: none"> * Créer et promouvoir des cadres de coopération, de partenariat ou de concertation avec l'ensemble des acteurs locaux en vue de renforcer le lien entre la promotion de l'emploi et les politiques sectorielles locales ; * Assurer la prise en compte de la problématique de l'emploi dans la politique économique et sociale locale. | <ul style="list-style-type: none"> *Promouvoir un environnement local favorable aux activités privées ; * Identifier les opportunités locales ou les créneaux porteurs d'emplois ; * Informer, former et accompagner les promoteurs et les potentiels promoteurs de micro, petites et moyennes entreprises. *Créer un climat d'affaire favorable | <ul style="list-style-type: none"> * Initier et organiser les actions locales visant à accroître l'offre de formation et/ou à l'adapter aux besoins locaux ; * Promouvoir avec le secteur privé local un partenariat dans le cadre de l'amélioration de l'employabilité des jeunes actifs. * Identifier les besoins de formation et d'accompagnement des actifs locaux. | <ul style="list-style-type: none"> * Initier des opérations de sensibilisation et d'information sur la gouvernance du marché du travail à l'endroit des employeurs et des travailleurs locaux ; *Mettre en place un système d'information local sur le marché du travail (offres d'emploi, opportunités d'activités, créneaux porteurs locaux) |
| Organisations locales de la société civile | <ul style="list-style-type: none"> * Veiller à la prise en compte des préoccupations d'emploi des couches de populations dans la politique de développement local ; * Servir de courroie de transmission entre les populations à la base et les décideurs locaux pour une | <ul style="list-style-type: none"> * Aider à l'identification des secteurs porteurs d'emploi en faisant remonter les informations fiables ; * Soutenir la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes de création d'emplois notamment en faveur des groupes | <ul style="list-style-type: none"> * Aider à l'identification des besoins de formation et d'accompagnement des actifs locaux en vue d'une meilleure adéquation entre formation et offre d'emplois ; * Accompagner et faciliter les actions visant à améliorer l'employabilité des | <ul style="list-style-type: none"> * Favoriser la promotion du dialogue social au niveau local. |

| Objectifs Acteurs | Renforcer le lien avec les politiques sectorielles locales | Renforcer la création d'emploi au niveau local | Améliorer l'employabilité des actifs locaux | Améliorer la gouvernance du marché du travail et promouvoir le travail décent au niveau local |
|--|---|---|---|---|
| | <p>meilleure identification des besoins locaux et une mobilisation accrue pour l'atteinte des objectifs. *Mobiliser tous les acteurs pour une meilleure prise en compte de l'emploi</p> | <p>spécifiques.</p> | <p>actifs locaux sur la base de relations de partenariat avec l'administration décentralisée, les opérateurs de formation et le secteur privé.</p> | |
| <p>Secteur privé local (employeurs, organisations et coopératives professionnelles)</p> | <p>* Apporter une assistance technique pour une meilleure prise en charge des questions locales d'emploi dans les politiques économiques et sociales locales ; * Servir d'intermédiaire entre le niveau central et l'échelon local pour la diffusion des orientations nationales, le suivi et l'évaluation des politiques, la vulgarisation des bonnes pratiques et la prise en charge des questions relevant des autorités nationales.</p> | <p>*Accompagner l'administration décentralisée dans l'organisation et le financement des initiatives locales à l'aide notamment du dispositif national de promotion de l'emploi ; *Appuyer/orienter les actions locales de formation à l'aide du dispositif de formation professionnelle et d'apprentissage existant au niveau national. * Appuyer les partenaires pour l'identification des guichets de financement des projets et des</p> | <p>* Accompagner l'identification des besoins de formation au niveau local ; * Appuyer les actions locales d'amélioration de l'employabilité à l'aide des instruments techniques et financiers prévus en la matière ; * Orienter et conseiller les autres acteurs locaux dans le cadre du renforcement des compétences des actifs locaux.</p> | <p>* Organiser, renforcer et élargir les systèmes d'intermédiation et d'information sur le marché du travail permettant de satisfaire le niveau local ; * Appuyer la mise en place d'un système local d'information sur le marché du travail local ; * Servir de relais entre la collectivité locale et le niveau national en matière d'information sur le marché du travail.</p> |

| Objectifs Acteurs | Renforcer le lien avec les politiques sectorielles locales | Renforcer la création d'emploi au niveau local | Améliorer l'employabilité des actifs locaux | Améliorer la gouvernance du marché du travail et promouvoir le travail décent au niveau local |
|--|--|---|---|---|
| Administration déconcentrée du travail | <p>* Accompagner les acteurs locaux pour assurer une meilleure prise en charge des questions de travail (législation de travail, sécurité et santé au travail, dialogue social, etc.) dans les politiques locales.</p> | | | <p>* Veiller à une bonne application de la législation du travail au niveau local ; * Promouvoir le dialogue social ; * Informer/sensibiliser les acteurs locaux sur la législation du travail, les risques professionnels et le dialogue social.</p> |
| Autres services déconcentrés et autres partenaires locaux | <p>* Assurer un appui technique au processus d'élaboration et de mise en œuvre de politique locale de l'emploi pour une meilleure prise en compte des préoccupations des autres secteurs de développement.</p> | <p>* Accompagner l'administration décentralisée pour la promotion des activités créatrices d'emploi dans les domaines de compétence respectifs.</p> | <p>* Accompagner les acteurs locaux dans le renforcement des capacités humaines dans les domaines de compétence respectifs.</p> | <p>* Aider à la prise en compte des préoccupations locales en matière de travail décent dans les autres politiques sectorielles.</p> |
| Jeunes demandeurs d'emploi | <p>S'organiser pour le partager d'informations en matière d'emploi S'orienter vers des formations adaptées aux marchés de l'emploi</p> | <p>* Se mettre en coopérative en vue de bénéficier les opportunités d'emplois * Prendre des initiatives entrepreneuriales</p> | <p>* Renforcer ces capacités pour se hisser à un niveau concurrentiel sur le marché de l'emploi</p> | <p>Maîtriser la réglementation nationale et éventuellement locale du secteur de l'emploi</p> |

Source : Adapté de Adama Zerbo, « Politiques de l'emploi et décentralisation en Afrique Subsaharienne », 2008

L'analyse de cette matrice montre que les autorités locales sont les principales initiatrices et organisatrices des actions de promotion de l'emploi au niveau local. Il est de leur devoir de mobiliser et d'organiser les autres acteurs locaux afin d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et stratégies qui répondent aux aspirations du plus grand nombre de populations locales. Ainsi, pour une meilleure prise en compte de la problématique de l'emploi dans les actions de développement local, la création de cadres de concertation ou de coopération avec l'ensemble des acteurs locaux impliqués dans la promotion de l'emploi et de la formation professionnelle constitue un préalable.

Par ailleurs, il s'avère nécessaire que l'administration locale promeut un partenariat efficace avec le secteur privé afin que les employeurs adhèrent entièrement aux actions de promotion de l'emploi. De ce fait, le secteur privé doit s'inscrire dans la dynamique de développement local et collaborer avec les autres acteurs locaux pour favoriser la mise en œuvre des programmes de promotion de l'emploi et de la formation professionnelle.

Les organisations de la société civile, intervenants dans la vie économique locale doivent surtout servir de courroie de transmission entre les populations à la base et les décideurs locaux. Ceci permet, d'une part, d'aider

les autorités locales de disposer des informations fiables et, d'autre part, d'informer et de sensibiliser leur base sur les actions entreprises et d'assurer une bonne mobilisation et implication des populations pour l'atteinte des objectifs de développement local en général et de promotion de l'emploi en particulier.

Dans la commune de l'Oti Sud 2, les enquêtes ont révélé que les ONG et associations sont quasiment absentes. Ceci qui constitue un manque à gagner en matière de création d'emploi. Seuls les groupements agricoles créent quelques emplois.

Compte tenu de la faiblesse des capacités des élus locaux et des fonctionnaires de l'administration communale, les services déconcentrés de l'emploi et de la formation professionnelle ont un grand rôle à jouer au niveau local. Ils ont essentiellement une mission d'assistance et conseil auprès des acteurs locaux dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques locales de l'emploi et de la formation professionnelle.

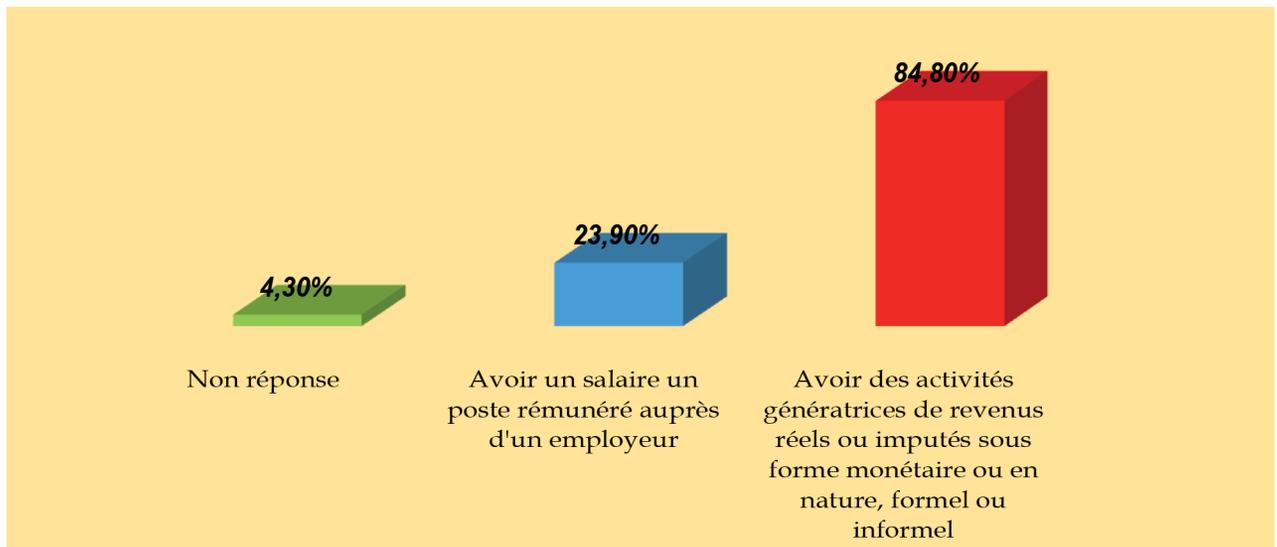
En outre, ils doivent servir d'intermédiaire entre les autorités centrales et les autorités locales pour le suivi et l'évaluation des politiques, la prise en charge des questions relevant du niveau central, la diffusion des orientations nationales et la vulgarisation des bonnes pratiques en matière d'emploi et de formation professionnelle.

De la même manière, les autres services déconcentrés de l'Etat doivent accompagner les initiatives locales dans leurs domaines de compétences respectifs.

Dans la commune de l'Oti Sud 2, il n'existe pas de cadre de concertation qui regroupe les acteurs du développement communal notamment l'exécutif et l'administration communale, les services déconcentrés de l'Etat, les organisations de la société civile (OSC) et les comités de développement des quartiers (CDQ).

3.3 Perception des jeunes sur le chômage : causes, rôle de l'Etat et solutions

Figure 11 : perception des jeunes sur la définition de l'emploi



Source : Les auteurs à partir de l'enquête de terrain

Les jeunes lors des enquêtes d'opinion ont été soumis à la question suivante avec deux modalités : « Comment définissez-vous l'emploi » ? Comme l'indique la figure 11 ci-dessus, 84,8% des jeunes interviewés considèrent

Toutes les personnes interviewées dans le cadre de la collecte de données ont reconnu la réalité, voire la gravité du chômage des jeunes de la commune de l'Oti Sud 2. Selon ces personnes, la situation créée par le chômage des jeunes est inquiétante car elle favorise l'exode rural, accentue la paupérisation et remet en cause la cohésion sociale.

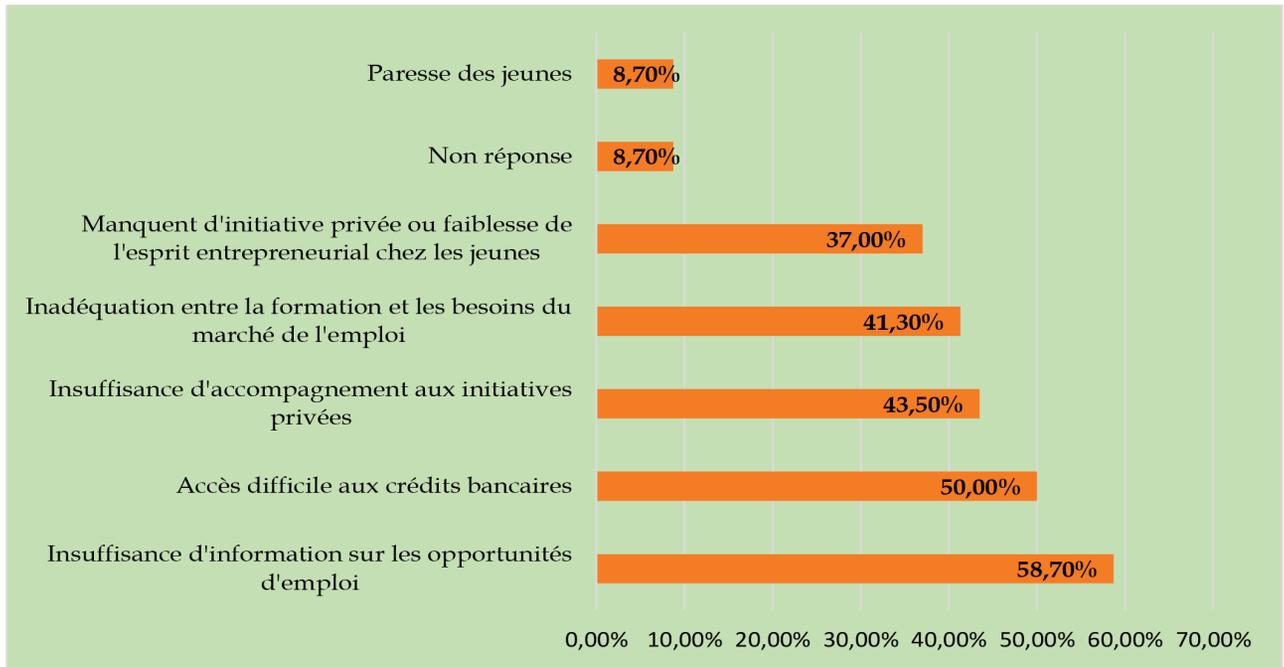
La perception des jeunes sur la définition de l'emploi est illustrée par la figure 11 ci-après :

Sud 2 ont une forte propension à l'entrepreneuriat.

La quasi-totalité des personnes interviewées dans le cadre de la collecte de données ont reconnu la réalité, voire la gravité du chômage des jeunes dans la commune de l'Oti Sud

2. Selon ces personnes, la situation créée par le chômage des jeunes est inquiétante car elle favorise l'exode rural, accentue la paupérisation et remet en cause la cohésion sociale. La figure 12 ci-après illustre l'appréciation des jeunes sur les causes du chômage élevé :

Figure 12 : Perception des jeunes sur les causes du chômage

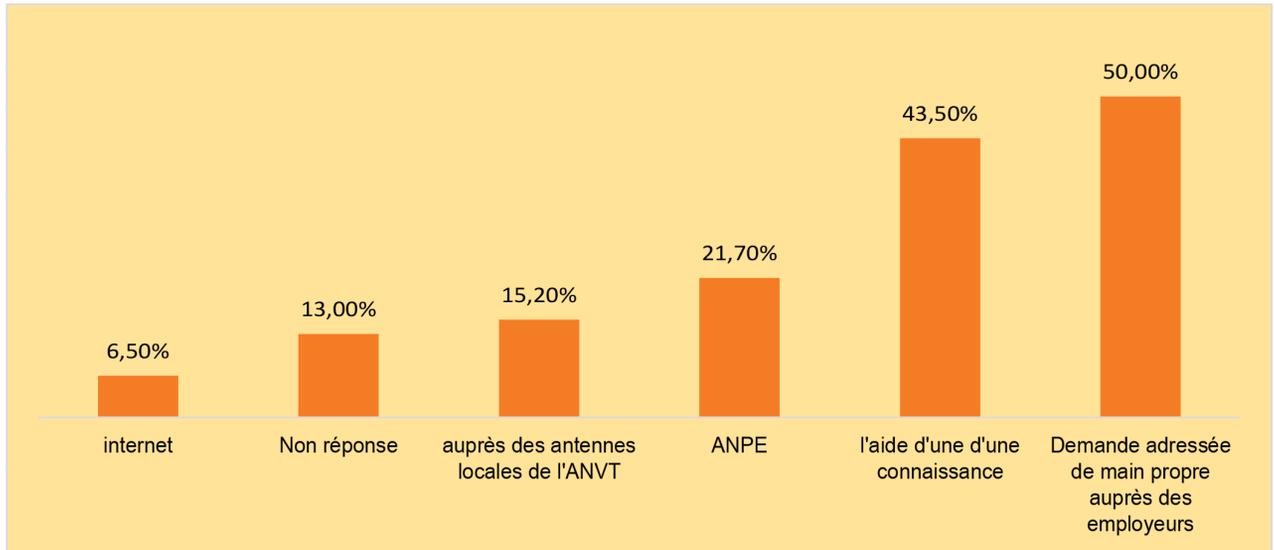


Source : Les auteurs à partir de l'enquête de terrain

L'analyse de la figure révèle que pour les jeunes interviewés, l'insuffisance d'information sur les opportunités d'emploi, l'accès difficile aux crédits bancaires, l'insuffisance de l'accompagnement aux initiatives privées et l'inadéquation entre la formation et les besoins sont les causes majeures du chômage.

En outre, comme le montre la figure 13 suivante, l'on note qu'en matière de canaux de recherche d'emploi, 50% des enquêtés pour chercher de l'emploi, adressent directement une demande à un employeur, 43,50% passent par l'intermédiaire d'une connaissance (un ami, un parent, un proche quelconque,...) pour solliciter de l'emploi.

Figure 13 : Canaux de recherche d'emploi par les jeunes

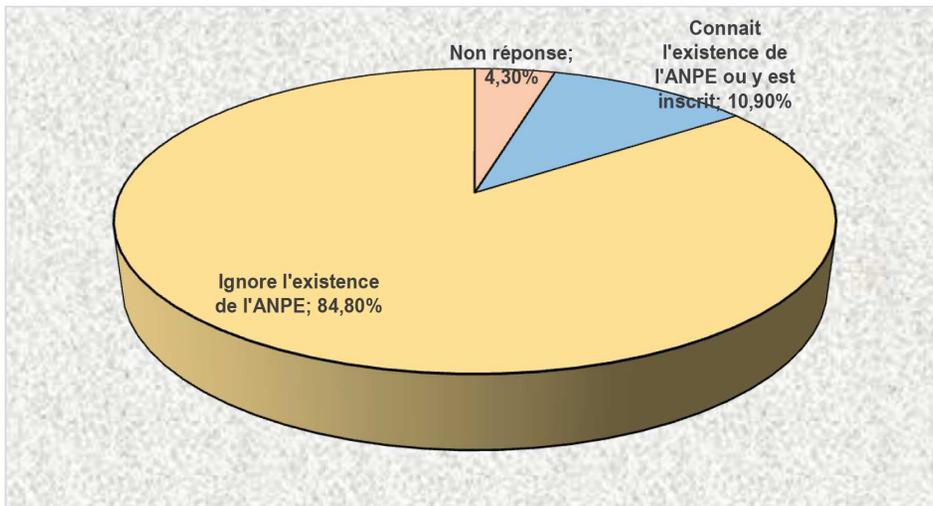


Source : Les auteurs à partir de l'enquête de terrain

La forte proportion de se servir d'une connaissance s'explique en partie par le fait que dans l'imaginaire collectif, lorsqu'un membre de la famille trouve un emploi ou occupe un poste dans un service, il est supposé avoir le devoir de trouver l'emploi aux autres membres de la famille voire du village. Cette proportion est respectivement

de 6,50%; 15,20%; 21,70% pour ceux qui passent par le canal des TIC, l'ANVT et l'ANPE pour chercher de l'emploi. Les institutions de promotion de l'emploi des jeunes sont très peu connues par ces derniers. Comme exemple, 85% des jeunes interviewés ignorent l'existence de l'ANPE.

Figure 14 : Connaissance sur l'ANPE

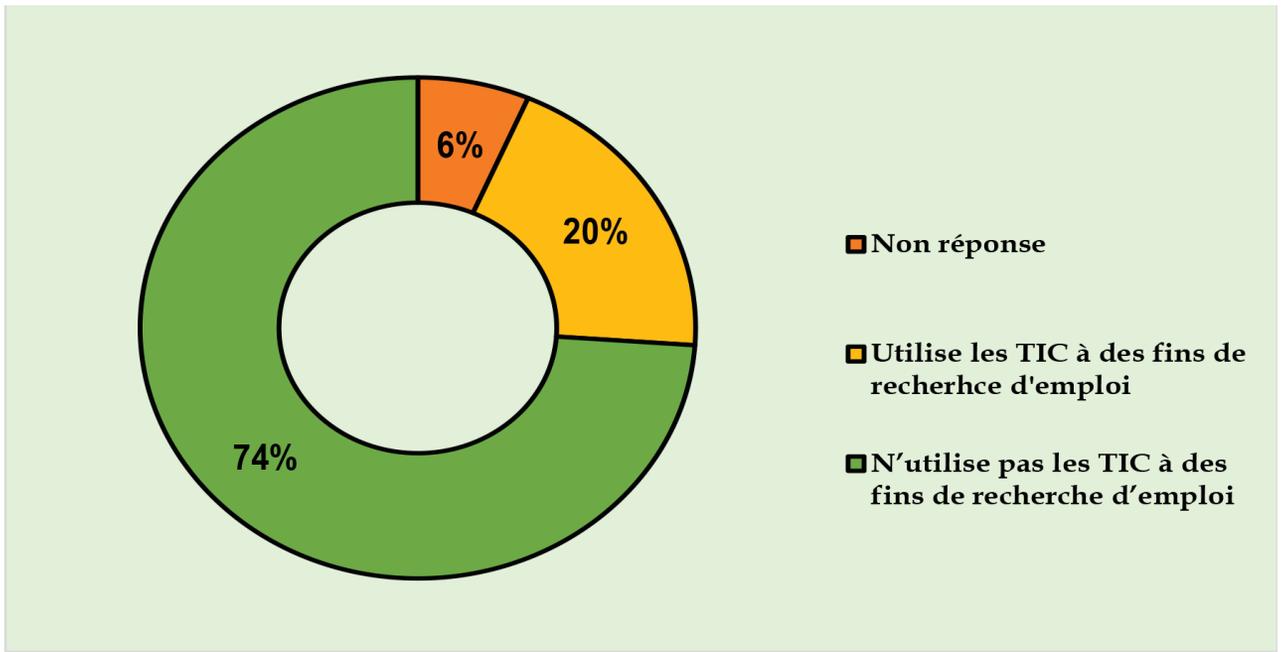


Source : Les auteurs à partir de l'enquête de terrain

Par ailleurs, les résultats des enquêtes d'opinion montrent par la figure 15 ci-dessous qu'environ 74% des jeunes

méconnaissent l'utilisation des réseaux sociaux et des TIC à des fins de recherche d'emploi.

Figure 15 : Proportion de jeunes utilisant les TIC à des fins de recherche d'emploi



Source : Les auteurs à partir de l'enquête de terrain

Au test de connaissance des institutions de promotion d'emploi des jeunes, il ressort que la plupart des jeunes ont une faible connaissance de ces institutions. Une part importante de jeunes reconnaît sa responsabilité dans la situation de chômage en raison de son manque d'initiative privée.

Comme l'indique la figure 16 ci-après, les quatre obstacles majeurs à l'emploi sont : (i) la très faible disponibilité de l'emploi, (ii) les mauvaises conditions de travail, (iii) le fait que les jeunes chômeurs ne savent pas chercher l'emploi et (iv) le manque d'expérience.

Tableau 5 : Solutions au problème du chômage

| Solutions/mesures proposées pour lutter contre le chômage au niveau local | Fréquences |
|--|------------|
| Mettre en place un système d'information local sur le marché du travail (offres d'emploi, opportunités d'activités, créneaux porteurs locaux) | 56,50% |
| Promouvoir avec le secteur privé local un partenariat dans le cadre de l'amélioration de l'employabilité des jeunes actifs | 41,30% |
| Promouvoir l'entrepreneuriat | 41,30% |
| Initier et organiser les actions locales visant à accroître l'offre de formation et/ou à l'adapter aux besoins locaux | 39,10% |
| Initier des opérations de sensibilisation et d'information sur la gouvernance du marché du travail à l'endroit des employeurs et des travailleurs locaux | 37,00% |
| Identifier les besoins de formation et d'accompagnement des actifs locaux | 34,80% |

Source : Les auteurs à partir de l'enquête de terrain

Environ 41,30% de jeunes interviewés estiment la solution au chômage des jeunes doit passer par « *la promotion de l'entrepreneuriat* ». Ils sont 56,50% à considérer que la « *mise en place d'un système d'information local sur le marché du travail* » est une solution à la lutte contre le chômage. Il ressort de l'analyse du tableau que la dispersion de propositions vue sa configuration constitue une série relativement homogène. En conséquence, dans le but d'assurer une large participation au processus d'élaboration du plan local pour la promotion de l'emploi des jeunes, les présentes propositions devraient être prises en compte dans la phase de planification.

3.4 Aperçu sur le bassin des emplois

L'analyse sur le bassin des emplois est menée sur la base des résultats des enquêtes d'opinion auprès des promoteurs d'activités génératrices de revenu, de l'analyse FFOM, des résultats de l'étude d'identification des opportunités d'emploi existantes dans 31 préfectures couvrant les 150 cantons cibles pour les interventions du projet d'opportunités d'emploi pour les jeunes vulnérables (ejv) réalisée par l'ANADEB dans la préfecture de l'Oti Sud de la « carte de potentialités d'emploi des jeunes et femmes dans les préfectures et sous-préfecture du

Togo », réalisée par le ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale.

Les treize premières activités génératrices de revenu identifiées par l'étude sur les opportunités d'emploi existantes dans la préfecture de l'Oti Sud se présentent comme suit :

1. Boulangerie
2. Mécanique 2 roues
3. Culture de céréales (riz)
4. Petite restauration (mets locaux)
5. Transformation des produits

locaux (céréales)

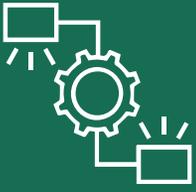
6. Culture de céréales (maïs)
7. Commerce de volailles
8. Cordonnerie
9. Maçonnerie
10. Soudure
11. Culture de légumineuses (soja)
12. Coiffure
13. Couture

Les meilleures activités génératrices de revenu selon les résultats des enquêtes d'opinion se présentent comme suit :

Tableau 6 : Les créneaux porteurs

Secteur d'activité





SYNTHESE DU DIAGNOSTIC

Au total, il ressort du diagnostic que le chômage des jeunes est une réalité dans la commune l'Oti Sud 2. Ce chômage affecte l'économie et n'est pas sans conséquence sur la cohésion sociale. Il s'explique à la fois par des facteurs endogènes et exogènes. La dynamique observée au niveau des engagements de l'Etat en matière de lutte contre le chômage des jeunes peut contribuer à atténuer à moyen terme l'ampleur des facteurs endogènes. Au niveau interne, la commune de l'Oti Sud 2 dispose des atouts et potentialités pour faire face à la problématique du chômage des jeunes.

En effet, la très grande priorité accordée par le PND à la problématique de l'emploi des jeunes et du développement agricole d'une part les fortes potentialités agricoles dont

disposent la commune de l'Oti Sud 2 et la propension de la jeunesse à l'entrepreneuriat d'autre part, sont des facteurs propices à une lutte efficace contre le chômage des jeunes de la commune.

Toutefois, un certain nombre de défis reste à relever. Il s'agit essentiellement : i) de la promotion de l'entrepreneuriat rural, (ii) du renforcement de l'employabilité des jeunes, (iii), de la mise en place de cadre de concertation entre les acteurs de l'emploi, (iv) de la transformation structurelle de l'économie locale à travers l'accompagnement et l'appui aux promoteurs d'entreprises en vue de faire d'eux des entrepreneurs innovants créateurs d'emplois décents (vi) et de la valorisation des ressources et potentialités locales.

DEUXIEME PARTIE



Planification





PLANIFICATION

4.1 Mode opératoire de formulation de la vision

La formulation de la vision a été faite avec trois outils à savoir : l'analyse causale ; le cadre de cohérence et le SDQ (Sujet-dimension-qualité), qui est un outil utilisé en théorie de changement.

L'analyse causale a consisté tout d'abord en l'analyse et l'examen des défis auxquels la commune de l'Oti Sud 2 est confrontée, et en l'identification des problèmes prioritaires ainsi que des besoins stratégiques en matière de l'emploi des jeunes.

Trois problèmes prioritaires ont été ainsi identifiés. Il s'agit (i) de la structure de l'économie locale dont l'offre d'emploi décent est très limitée, (ii) de la faible employabilité des jeunes et (iii) de la méconnaissance des potentialités locales. Ensuite, comme l'indique le tableau 7 ci-après, l'analyse causale a porté sur l'analyse des causes, des conséquences, des solutions, des mesures et des actions visant à éradiquer ces problèmes.



| Problèmes | Causes | Conséquences | Solutions | Programme | Projets |
|---|---|--|--|---|---|
| Structure de l'économie locale inappropriée | <p>Très forte prédominance de l'entreprenariat de subsistance.</p> <p>Accès difficile ou précaire aux facteurs de production, notamment la terre, la propriété et les services financiers.</p> <p>Enclavement des zones potentielles de production et mauvais état des pistes et routes.</p> <p>Insuffisance des infrastructures et équipements socioéconomiques de base notamment écoles, marchés.</p> <p>Artisanat très peu apte pour servir de fer de lance de l'essor industriel local.</p> | Economie locale très peu créatrice d'emplois décents | <p>Favoriser l'émergence d'entreprises innovantes</p> <p>Rendre l'économie locale attractive</p> | <p>Promotion d'un entrepreneuriat innovant</p> <p>Renforcement de l'attractivité de l'économie locale</p> | <p>Appui et renforcement des capacités des promoteurs locaux d'entreprises</p> <p>Facilitation de l'accès aux facteurs de production et aux services financiers</p> <p>Désenclavement des zones de production</p> <p>Construction d'un marché communal à Takpamba</p> |

| Problèmes | Causes | Conséquences | Solutions | Programme | Projets |
|---------------------------------|--|----------------------------|---|---|--|
| Faible employabilité des jeunes | <p>Absence de cadre partenarial pour promotion de l'emploi des jeunes ;</p> <p>Accès difficile ou précaire aux facteurs de production, notamment la terre, la propriété et les services financiers ;</p> <p>Manque d'expérience des jeunes ;</p> <p>Opportunités limitées d'emplois décents pour les jeunes dans l'économie formelle locale ;</p> <p>Vulnérabilité des jeunes aux chocs, aux maladies et aux événements climatiques extrêmes.</p> <p>Capacité limitée des jeunes à s'organiser pour tirer meilleur profit des opportunités que constituent les décisions et les politiques qui les touchent ;</p> <p>Environnement local des affaires marqué par de nombreuses contraintes</p> | Taux de chômage très élevé | <p>Rendre l'économie locale créatrice d'emplois décents</p> <p>Réduire sensiblement le taux de chômage des jeunes</p> | <p>Renforcement et développement des capacités des jeunes en entrepreneuriat</p> <p>Amélioration de l'employabilité des actifs locaux</p> | <p>Formation et accompagnement des jeunes en montage d'un plan d'affaire</p> <p>Accompagnement des jeunes entrepreneurs locaux</p> <p>Mise en place d'un centre incubateur</p> <p>Développement des compétences des jeunes sans qualification ni formation</p> |

| Problèmes | Causes | Conséquences | Solutions | Programme | Projets |
|---|---|---|--|--|--|
| Méconnaissance des potentialités locale | <p>Faible préservation et valorisation des potentialités culturelles et touristiques</p> <p>Artisanat très peu apte pour servir de fer de lance de l'essor industriel local ;</p> <p>Faible participation de l'art et de la culture à l'économie et à l'identité locale</p> | Faible préservation et valorisation des potentialités locales à l'économie et à l'identité locale | <p>Préserver et valoriser les potentialités locales</p> <p>Promouvoir la participation de la culture, du tourisme et de l'art à l'essor de l'économie et à l'identité locale</p> | <p>Valorisation des potentialités locales</p> <p>Promotion de l'entrepreneuriat culturel, touristique et artisanal</p> | <p>Promotion de l'entrepreneuriat agricole</p> <p>Mise en place d'un champ école paysans</p> <p>Appui à la création d'entreprises culturelles</p> <p>Identification aménagement et valorisation des sites touristiques</p> <p>Promotion de l'artisanat local</p> |

Pour le SDQ, quatre sujets de changement ont été identifiés par les membres du comité restreint. Il s'agit de la préservation et de la valorisation des potentialités locales, de l'épanouissement de la jeunesse et sa participation au développement de l'économie locale et de la création ainsi qu'à l'accès à l'emploi décent.

Le cadre de cohérence vise à rappeler

la vision des instruments de planification du niveau national et à établir le lien entre ces visions et les défis de la commune de l'Oti Sud 2. Il s'agit du PND et l'effet attendu 3 de son axe 3, de la politique nationale de l'emploi, du plan stratégique pour l'emploi des jeunes.

Le cadre de cohérence se présente comme l'illustre le tableau 8 ci-après :

Tableau 8 : Cadre de cohérence

| Vision de la politique nationale de l'emploi | Vision du PND | Effet attendu 3 de l'axe 3 du PND | Plan stratégique pour l'emploi des jeunes | Défis de la commune |
|--|---|--|---|--|
| D'ici à l'horizon 2030, la plupart des togolais (personnes handicapées, jeunes, femmes etc.) sans discrimination aucune et en âge de travailler dispose d'un emploi décent, de qualité dans l'équité et dans un environnement de croissance économique accélérée inclusive et dans un climat politique et social stable. | Faire du Togo à l'horizon 2030 une nation à revenu intermédiaire économiquement, socialement et démocratiquement solide et stable, solidaire et ouverte sur le monde. | Les populations, en particulier les jeunes et les femmes, ont accès à un emploi productif, décent et durable | A travers, la stratégie de l'Emploi des Jeunes la vision du gouvernement est qu'à l'horizon 2030, la jeunesse togolaise soit une jeunesse épanouie, autonome et responsable qui participe pleinement à la construction nationale, en particulier dans le domaine de l'accélération de la croissance et du développement socio-économique. | i) de la promotion de l'entrepreneuriat rural , (ii) du renforcement de l'employabilité des jeunes, (iii), de la mise en place de cadre de concertation entre les acteurs de l'emploi, (iv) de la transformation structurelle de l'économie locale à travers l'accompagnement et l'appui aux promoteurs d'entreprises en vue de faire d'eux des entrepreneurs innovants créateurs d'emplois décents et de la (vi) la valorisation des ressources et potentialités locales. |

La vision formulée est comme suit :

A l'horizon 2030, les potentialités de la commune de l'Oti sud 2 sont préservées et valorisées, la jeunesse épanouie et bien formée, tire meilleur profit des opportunités d'affaires, exerce des emplois décents et participe pleinement au développement de la

4.2 Matrice de planification

La matrice de planification découle de l'analyse causale et identifie les stratégies devant concourir à la réalisation de la vision. Ces stratégies sont déclinées en programmes et les programmes en projets. Ainsi, pour la

réalisation de la vision formulée, trois axes stratégiques ont été identifiés. La matrice de planification se présente comme l'indique le tableau 9 ci-dessous :

Tableau 9 : Matrice de planification

| AXES STRATEGIQUES | OBJECTIFS STRATEGIQUES | PROGRAMMES | PROJETS |
|--|---|--|---|
| Transformation structurelle de l'économie locale | Favoriser l'émergence d'entreprises innovantes et rendre l'économie locale attractive | Promotion d'un entrepreneuriat rural innovant | Appui et renforcement des capacités des promoteurs locaux d'entreprises |
| | | | Facilitation de l'accès aux facteurs de production et aux services financiers |
| | | Renforcement de l'attractivité de l'économie locale | Désenclavement des zones de production |
| | | | Construction d'un marché communal à Takpamba |
| Promotion de l'emploi des jeunes | Rendre l'économie locale créatrice d'emplois décents et réduire | Renforcement et développement de capacités des jeunes en entrepreneuriat | Formation et accompagnement des jeunes en montage d'un plan d'affaire |

| AXES STRATEGIQUES | OBJECTIFS STRATEGIQUES | PROGRAMMES | PROJETS |
|---|---|---|--|
| | sensiblement le taux de chômage des jeunes | | Accompagnement des jeunes entrepreneurs locaux |
| | | Amélioration de l'employabilité des actifs locaux | Mise en place d'un centre incubateur Développement des compétences des jeunes sans qualification ni formation |
| Valorisation des ressources naturelles locales | Valoriser les potentialités agricoles du milieu et augmenter la participation de la culture à l'économie et identité locale | Valorisation des potentialités locales | Promotion de l'entrepreneuriat agricole |
| | | | Mise en place d'un champ école paysans |
| | | Promotion de l'entrepreneuriat culturel, touristique et artisanal | Appui à la création d'entreprises culturelles |
| Identification aménagement et valorisation des sites touristiques | | | |
| | | | Promotion de l'artisanat local |

4.3 Cadre programmatique général

Le cadre programmatique général est la matrice de planification complétée par la déclinaison des projets en activités et la

détermination du coût de chaque projet. Il se présente comme suit dans le tableau 10 ci-après :

Tableau 10 : Cadre programmatique général

| PROGRAMMES/ PROJETS | ACTIVITES | COÛTS | Années | | | | |
|---|--|-------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| | | | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| AXE 1 : TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE LOCALE | | | | | | | |
| <i>Programme 1 : Promotion d'un entrepreneuriat rural innovant</i> | | | | | | | |
| Projet 1 : Appui et renforcement des capacités des promoteurs locaux d'entreprises | Mise en place d'un cadre partenarial entre la mairie et les opérateurs économiques locaux | 1 500 000 | 300 000 | 300 000 | 300 000 | 300 000 | 300 000 |
| | Cartographie des acteurs promoteurs d'entreprises et identification des corps de métiers | 10 000 000 | 4 000 000 | 3 000 000 | | 3 000 000 | |
| | Formation des acteurs promoteurs d'entreprise sur la stratégie entrepreneuriale, la comptabilité et la fiscalité des entreprises | 6 000 000 | 2 000 000 | | 2 000 000 | | 2 000 000 |
| Coût du projet 1 | | 17 500 000 | 6 300 000 | 3 300 000 | 2 300 000 | 3 300 000 | 2 300 000 |
| Projet 2 : Facilitation de l'accès aux facteurs de production et aux services financiers | Plaidoyers à l'endroit des IMF/PTF | 2 500 000 | 500 000 | 500 000 | 500 000 | 500 000 | 500 000 |
| | Formation des promoteurs d'entreprises sur les associations mutualistes de garantie de crédits | 12 000 000 | 4 000 000 | | 4 000 000 | 4 000 000 | |

| PROGRAMMES/ PROJETS | ACTIVITES | COÛTS | Années | | | | |
|--|--|----------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|------------------|
| | | | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | Encadrement des paysans et appui à la création des groupements | 6 000 000 | 1 200 000 | 1 200 000 | 1 200 000 | 1 200 000 | 1 200 000 |
| | Coût du projet 2 | 20 500 000 | 5 700 000 | 1 700 000 | 5 700 000 | 5 700 000 | 1 700 000 |
| | Coût total du programme 1 | 38 000 000 | 12 000 000 | 5 000 000 | 8 000 000 | 9 000 000 | 4 000 000 |
| Programme 2 : Renforcement de l'attractivité de l'économie locale | | | | | | | |
| Projet 3 : Désenclavement des zones de production | Réhabilitation et construction de la piste Nali-Tababou (15km) | 590 000 000 | 177 000 000 | 295 000 000 | 118 000 000 | | |
| | Réhabilitation et construction de la piste Takpamba-Tababou (15km) | 590 000 000 | | 178 000 000 | 297 500 000 | 119 000 000 | |
| | Coût du projet 3 | 1 185 000 000 | 177 000 000 | 473 500 000 | 415 500 000 | 119 000 000 | 0 |
| Projet 4 : Construction d'un marché communal à Takpamba | Identification et sécurisation juridique du site | 3 000 000 | 1 500 000 | 1 500 000 | 500 000 | 500 000 | 500 000 |
| | Etude d'impact environnemental | 10 000 000 | 10 000 000 | | 4 000 000 | 4 000 000 | |
| | Recrutement de l'entreprise de construction | 200 000 | | 200 000 | 500 000 | 500 000 | 500 000 |
| | Travaux de construction du marché communal à Takpamba | 380 000 000 | | 100 000 000 | 200 000 000 | 50 000 000 | 30 000 000 |

| PROGRAMMES/ PROJETS | ACTIVITES | COÛTS | Années | | | | |
|------------------------|----------------------------------|------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---------------|
| | | | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | Coût du projet 4 | 393 200 000 | 11 500 000 | 101 700 000 | 200 000 000 | 50 000 000 | 30 000 000 |
| | Coût total du programme 2 | 1 578 200 000 | 188 500 000 | 575 200 000 | 615 500 000 | 169 000 000 | 30 000 000 |

AXE 2 : PROMOTION DE L'EMPLOI DES JEUNES

Programme 3 : Renforcement et développement des capacités des jeunes en entrepreneuriat

| | | | | | | | |
|---|--|-------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Projet 5 : <i>Formation et accompagnement des jeunes en montage d'un plan d'affaire</i> | Formation de 200 jeunes sur le processus de création d'entreprise au Togo | 12 500 000 | 2 500 000 | 2 500 000 | 2 500 000 | 2 500 000 | 2 500 000 |
| | Formation de 200 jeunes sur le montage d'un plan d'affaire, l'étude du marché et la recherche de financement | 12 500 000 | 2 500 000 | 2 500 000 | 2 500 000 | 2 500 000 | 2 500 000 |
| | Primes aux cinq (05) meilleurs business plan | 15 000 000 | 3 000 000 | 3 000 000 | 3 000 000 | 3 000 000 | 3 000 000 |
| | Coût du projet 5 | 40 000 000 | 8 000 000 |
| Projet 6 : <i>Accompagnement des jeunes entrepreneurs locaux</i> | Identification et sélection des promoteurs d'entreprises en besoin de coaching | 3 000 000 | 1 000 000 | | 1 000 000 | | 1 000 000 |
| | Coaching de cent (100) jeunes entrepreneurs locaux | 12 500 000 | 2 500 000 | 2 500 000 | 2 500 000 | 2 500 000 | 2 500 000 |
| | Suivi, appui et conseil aux bénéficiaires des prix de meilleur business plan | 7 500 000 | 1 500 000 | 1 500 000 | 1 500 000 | 1 500 000 | 1 500 000 |

| PROGRAMMES/ PROJETS | ACTIVITES | COÛTS | Années | | | | |
|--|--|-------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| | | | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| Coût du projet 6 | | 23 000 000 | 5 000 000 | 4 000 000 | 5 000 000 | 4 000 000 | 5 000 000 |
| Coût total du programme 3 | | 63 000 000 | 13 000 000 | 12 000 000 | 13 000 000 | 12 000 000 | 13 000 000 |
| Programme 4 : Amélioration de l'employabilité des actifs locaux | | | | | | | |
| Projet 7 : <i>Mise en place d'un centre incubateur</i> | Mise en place d'un partenariat avec des structures intervenant dans l'incubation aux entreprises | 2 500 000 | 500 000 | 500 000 | 500 000 | 500 000 | 500 000 |
| | Formation de 100 jeunes diplômés sans emploi sur la recherche active d'emploi | 15 000 000 | 3 000 000 | 3 000 000 | 3 000 000 | 3 000 000 | 3 000 000 |
| | Sensibilisation des jeunes sur les métiers porteurs | 7 500 000 | 1 500 000 | 1 500 000 | 1 500 000 | 1 500 000 | 1 500 000 |
| | Coût du projet 7 | 25 000 000 | 5 000 000 |
| Projet 8 : <i>Développement des compétences des jeunes sans qualification ni formation</i> | Mise en place d'un partenariat avec les centres de formation et d'apprentissage | 5 000 000 | 1 000 000 | 2 000 000 | 1 000 000 | 1 000 000 | 1 000 000 |
| | Mise en place de la base de données des jeunes sans formation ni qualification | 2 000 000 | 1 000 000 | 500 000 | 2 500 000 | 500 000 | 500 000 |
| | Placement de 100 jeunes sans formation ni qualification dans les centres de formation ou d'apprentissage | 25 000 000 | 5 000 000 | 5 000 000 | 5 000 000 | 5 000 000 | 5 000 000 |

| PROGRAMMES/ PROJETS | ACTIVITES | COÛTS | Années | | | | |
|------------------------|----------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| | | | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | Coût du projet 8 | 32 000 000 | 7 000 000 | 7 500 000 | 5 000 000 | 6 500 000 | 6 000 000 |
| | Coût total du programme 4 | 57 000 000 | 12 000 000 | 12 500 000 | 10 000 000 | 11 500 000 | 11 000 000 |

AXE 3 : VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES LOCALES

Programme 5 : Valorisation des potentialités locales

| | | | | | | | |
|---|---|-------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Projet 9 : <i>Promotion de l'entrepreneuriat agricole</i> | Sensibilisation de 100 jeunes sur l'entrepreneuriat agricole | 4 500 000 | 1 500 000 | 1 500 000 | 1 500 000 | 1 500 000 | |
| | Création du prix du meilleur entrepreneur agricole de l'année | 25 000 000 | 5 000 000 | 5 000 000 | 5 000 000 | 5 000 000 | |
| | Formation de 200 jeunes sur l'entrepreneuriat agricole | 15 000 000 | 5 000 000 | 5 000 000 | 5 000 000 | 5 000 000 | |
| | Coût du projet 9 | 44 500 000 | 8 000 000 | 9 500 000 | 9 500 000 | 8 000 000 | 9 500 000 |
| Projet 10 : <i>Mise en place d'un champ école paysans</i> | Voyages d'études au Ghana et au Burundi | 10 000 000 | 5 000 000 | 5 000 000 | 5 000 000 | | |
| | Choix et sécurisation juridique du site | 3 000 000 | 1 500 000 | 1 500 000 | | | |
| | Construction du site | 20 000 000 | 5 000 000 | 10 000 000 | 5 000 000 | | |
| | Recrutement des facilitateurs et formation des formateurs | 25 000 000 | 5 000 000 | 5 000 000 | 5 000 000 | 5 000 000 | |

| PROGRAMMES/ PROJETS | ACTIVITES | COÛTS | Années | | | |
|------------------------|----------------------------------|--------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| | | | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
| | Sensibilisation des paysans | 7 500 000 | 1 500 000 | 1 500 000 | 1 500 000 | 1 500 000 |
| | Animation de l'école | 15 000 000 | 3 000 000 | 3 000 000 | 3 000 000 | 3 000 000 |
| | Coût du projet 10 | 80 500 000 | 16 000 000 | 16 000 000 | 24 500 000 | 14 500 000 |
| | Coût total du programme 5 | 125 000 000 | 24 000 000 | 25 500 000 | 34 000 000 | 19 000 000 |

Programme 6 : Promotion de l'entrepreneuriat culturel, touristique et artisanal

| | | | | | | |
|--|--|-------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Projet 11 : Appui à la création aux entreprises culturelles | Cartographie des promoteurs d'entreprises culturelles | 2 500 000 | 1 000 000 | 500 000 | 1 000 000 | 2 000 000 |
| | Sensibilisation des 200 opérateurs économiques sur les enjeux économiques de la culture | 6 000 000 | 2 000 000 | 2 000 000 | 2 000 000 | 2 000 000 |
| | Mise en place d'un partena- riat avec le fonds d'aide à la culture | 2 500 000 | 500 000 | 500 000 | 500 000 | 500 000 |
| | Coût du projet 11 | 11 000 000 | 3 500 000 | 1 000 000 | 2 500 000 | 2 500 000 |
| | Mise en place d'une base de données des sites touris- tiques locaux | 4 000 000 | | 2 000 000 | 2 000 000 | |

| PROGRAMMES/ PROJETS | ACTIVITES | COÛTS | Années | | | | |
|--|---|--------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|-----------------------|-----------------------|
| | | | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| Projet 12 : <i>Identification aménagement et valorisation des sites touristiques</i> | Formation des jeunes entrepreneurs sur l'économie sociale solidaire et les opportunités d'affaires | 6 000 000 | | 3 000 000 | | 3 000 000 | |
| | Coût du projet 12 | 10 000 000 | 5 000 000 | | | 5 000 000 | |
| Projet 13 : <i>Promotion de l'artisanat local</i> | Formation de 300 jeunes sur les opportunités artisanales promotrices d'emplois | 25 000 000 | 5 000 000 | 5 000 000 | 5 000 000 | 5 000 000 | 5 000 000 |
| | Organisations des journées portes ouvertes annuelles (JPO) sur l'artisanat | 6 000 000 | 3 000 000 | | | 3 000 000 | |
| | Coût du projet 13 | 31 000 000 | 8 000 000 | 8 000 000 | 5 000 000 | 8 000 000 | 5 000 000 |
| | Coût total du programme 6 | 52 000 000 | 14 000 000 | 7 500 000 | 14 500 000 | 7 500 000 | 7 500 000 |
| | COÛT TOTAL DU PLEJ | 1 913 200 000 | 644 200 000 | 688 000 000 | 238 500 000 | 84 500 000 | 84 500 000 |
| | Suivi et évaluation | 89 000 000 | 12 000 000 | 23 000 000 | 15 000 000 | 30 000 000 | 30 000 000 |

4.4 Schéma de financement

Le plan de financement présenté dans le tableau 11 ci-après montre que le coût de mise en œuvre du plan, sans le coût du suivi et de l'évaluation, s'élève à un milliard neuf cent treize millions deux cent mille (1 913 200 000) francs CFA. Le coût du suivi et de l'évaluation du PLEJ est chiffré à quatre-vingt-neuf millions (89 000 000) de francs CFA.

Quand bien même l'on pourrait affirmer que les sources de mobilisation du montant nécessaire à

la mise en œuvre du PLEJ sont essentiellement les ressources propres de la commune de l'Oti Sud 2, les subventions de l'Etat, les appuis des partenaires techniques et financiers, les ressources de la coopération décentralisée et la participation des bénéficiaires, en l'état actuel des choses, les données et informations fiables ne sont pas disponibles pour apprécier la part financière contributive de chacune de ces parties prenantes.

Tableau 11 : Schéma de financement

| PROGRAMMES /ANNEES | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | Total par programmes |
|----------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|-------------------|----------------------|
| P1 | 12 000 000 | 5 000 000 | 8 000 000 | 9 000 000 | 4 000 000 | 38 000 000 |
| P2 | 188 500 000 | 575 200 000 | 615 500 000 | 169 000 000 | 30 000 000 | 1 578 200 000 |
| P3 | 13 000 000 | 12 000 000 | 13 000 000 | 12 000 000 | 13 000 000 | 63 000 000 |
| P4 | 12 000 000 | 12 500 000 | 10 000 000 | 11 500 000 | 11 000 000 | 57 000 000 |
| P5 | 24 000 000 | 25 500 000 | 34 000 000 | 22 500 000 | 19 000 000 | 125 000 000 |
| P6 | 8 500 000 | 14 000 000 | 7 500 000 | 14 500 000 | 7 500 000 | 52 000 000 |
| TOTAL annuel PLEJ | 258 000 000 | 644 200 000 | 688 000 000 | 238 500 000 | 84 500 000 | 1 913 200 000 |
| Suivi et évaluation | 9 000 000 | 12 000 000 | 23 000 000 | 15 000 000 | 30 000 000 | 89 000 000 |
| TOTAL PLEJ | | | | | | 2 002 200 000 |

4.5 Dispositif de mise en œuvre du PLEJ

L'exécution du PLEJ relève des compétences du maire. Toutefois, pour plus d'efficacité dans la mise en œuvre du PLEJ et dans le souci d'assurer une large adhésion communautaire aux actions publiques locales, il convient de mettre en place un dispositif institutionnel représentatif de tous les acteurs du développement communal.

En effet, après l'adoption du plan local pour la promotion de l'emploi des jeunes, le premier acte de sa mise en œuvre est son approbation par l'autorité de tutelle. Une fois cette approbation obtenue, la phase suivante porte sur l'élaboration des tranches annuelles du PLEJ, la préparation des dossiers techniques et financiers, le montage des projets et dossiers de projets, la participation aux appels à soumission de projets, l'élaboration et l'opérationnalisation des stratégies de mobilisation des ressources financières. Il s'agit en définitif de l'exécution des projets et programmes retenus.

Pour ce faire, il s'avère nécessaire de mettre en place (i) d'un dispositif institutionnel efficace de mise en œuvre; (ii) d'une stratégie de communication (iii) des stratégies de mobilisation des ressources nécessaires au financement du PLEJ. Le dispositif institutionnel de mise en œuvre proposé dans la mise en œuvre du PLEJ est fondé sur principes de la participation, de la transparence, de la redevabilité et de l'inclusion.

4.5.1 Cadre institutionnel de mise en œuvre

Le dispositif institutionnel de pilotage repose sur une structuration à trois niveaux de programmation : (i) à la base, le service planification de la mairie, (ii) au niveau intermédiaire, un comité local de suivi participatif, (iii) et au troisième niveau, un comité de pilotage et de coordination.

4.5.2 Composition et attributions des organes

4.5.2.1 Service planification de la mairie

Le service planification est le bras technique du comité de pilotage de coordination de la mise en œuvre du PLEJ. Il assure à cet effet le secrétariat permanent dudit comité. Il est chargé entre autres d'élaborer:

la tranche annuelle du PLEJ ;

les dossiers techniques et financiers ;

rapport de mise en œuvre des tranches annuelles du plan ;

la stratégie de communication sur le PLEJ.

4.5.2.2 Comité local de suivi participatif

Ce comité regroupe tous les acteurs locaux et partenaires techniques et financiers intervenant dans la commune. Il s'agit de représentants du conseil municipal, de l'administration communale, des OSC, de la chefferie traditionnelle, des comités de développement à la base, des associations de jeunes, des syndicats, des services déconcentrés de l'Etat, des associations des femmes, les partenaires au développement

intervenant dans la commune etc. Le comité local de suivi participatif est un cadre de concertation et de proposition pour la mise en œuvre du PLEJ. Il est chargé entre autres de la validation du rapport annuel de mise en œuvre du PLEJ. Le comité de suivi participatif est un forum de confirmation des engagements des différents acteurs par rapport aux tranches annuelles du PLEJ et d'informations sur l'état de mise en œuvre du plan.

4.5.2.3 Comité de pilotage et de coordination de la mise en œuvre du PLEJ

Le comité de pilotage et de coordination de la mise en œuvre du PLEJ se compose comme suit :

- a) Le (la) maire, chef de l'exécutif
- b) Un membre du conseil municipal
- c) Un(e) représentant(e) de la coalition nationale pour l'emploi des jeunes
- d) Un(e) représentant(e) de l'Union des communes du Togo
- e) Un(e) représentant(e) de la chambre préfectoral des métiers
- f) Un(e) représentant(e) de l'ANPE
- g) Un(e) représentant(e) de l'ANVT
- h) Un(e) représentant(e) conseil national de la jeunesse
- i) Un(e) représentant(e) de la direction préfectorale du travail
- j) Le (la) secrétaire général(e) de la mairie
- k) Le (la) chef (fe) service planification de mairie
- l) Le (la) directeur (trice) des affaires administratives et financières de la mairie
- m) Un(e) représentant(e) des OSC

- n) Un(e) représentant(e) des CVD
- o) Deux représentants du secteur privé

Le Comité de pilotage et de coordination de la mise en œuvre du PLEJ a pour attributions :

- la définition des orientations de la mise en œuvre ;
- l'adoption de la tranche annuelle du PLEJ ;
- l'adoption des dossiers techniques et financiers ;
- l'adoption du rapport de mise en œuvre des tranches annuelles du plan ;
- l'adoption du rapport de suivi de la mise en œuvre du plan ;
- l'adoption et la mise en œuvre de la stratégie de communication sur le PLEJ ;
- l'organisation de l'atelier de validation du rapport de mise en œuvre ;
- la définition et mise en œuvre des stratégies de communication et de mobilisation des ressources ;
- le règlement de conflits liés à la mise en œuvre du plan.

Les organes du cadre institutionnel de mise en œuvre du PLEJ sont mis en place par arrêté communal. Le choix des membres doit tenir compte, dans la mesure du possible de la représentativité des cantons composant la commune et de la prise en compte du genre.

4.6 Stratégie de mobilisation des ressources financières

La mobilisation des ressources en vue de financer l'exécution du PLEJ requiert une amélioration du dispositif

et des moyens de collecte des ressources internes, le renforcement du service de planification de la mairie en personnel, l'intensification des partenariats, une politique budgétaire sensible à l'emploi des jeunes et une forte implication de l'Union des communes du Togo et de la Coalition nationale pour l'emploi des jeunes.

4.7 Dispositif de suivi et évaluation

Le dispositif de suivi et évaluation du PLEJ se compose du comité de pilotage et de coordination de la mise en œuvre du PLEJ, du comité local de suivi participatif, du service planification de la mairie et des autres acteurs ou points focaux.

Les attributions du comité de pilotage et de coordination de la mise en œuvre du PLEJ sont précédemment définies. Le comité de suivi participatif est chargé de valider les rapports annuels de mise en œuvre du PLEJ.

Le service de planification de la mairie est chargé en matière du suivi et évaluation de :

- concevoir et de faire valider le plan de suivi annuel ;
- concevoir les outils de collecte des informations (activités et coûts) ;
- élaboration les indicateurs de suivi ;
- recueillir les informations de SE et les centraliser dans la base de données ;
- donner des orientations techniques au comité de pilotage et de coordination de la mise en œuvre du PLEJ ;
- élaborer des rapports semestriels de suivi ;

- autoévaluer les programmes annuels (gestion, résultats, effets) ;
- élaborer des rapports annuels d'auto-évaluation interne ;
- centraliser et harmoniser les plans hebdomadaires, mensuels et trimestriels de travail ;
- préparer les évaluations externes (évaluation à mi-parcours et évaluation finale) et faciliter leur tenue.

Les autres acteurs ou points focaux sont constitués par les promoteurs d'entreprises, les faitières des ONG, les services déconcentrés de l'Etat intervenant dans la question de l'emploi de la protection sociale ou du travail et les Projets et Programmes. Ils fournissent au service planification de la mairie, les informations et données dont ils disposent en matière de l'emploi et nécessaires au suivi et à l'évaluation du PLEJ.

4.8 Analyse des capacités de mise en œuvre

La mise en œuvre du plan local pour la promotion de l'emploi des jeunes requiert des capacités techniques et de mobilisation des ressources financières pour sa mise en œuvre. Il s'agit d'analyser ces capacités, d'apprécier les compétences des acteurs de la mise en œuvre et de faire s'il y a des propositions devant permettre d'anticiper sur les éventuels obstacles susceptibles d'hypothéquer l'atteinte des objectifs du plan.

Au plan humain et technique, le personnel de l'administration communale est appelé à jouer un rôle important dans le processus de mise en œuvre du PLEJ à travers le

montage des dossiers de projet, l'implémentation de la planification opérationnelle, l'élaboration des requêtes pour la recherche de financement,...

Pour la commune de l'Oti Sud 2, ce personnel se compose du secrétaire général et de cinq agents dont un (01) topographe, deux (02) agents d'appui et deux (02) agents sanitaires. L'administration ne dispose pas à ce jour d'un organigramme fonctionnel avec une définition claire des attributions et fiches de poste. En terme quantitatif et qualitatif, l'effectif actuel du personnel de l'administration communal ne semble pas être en mesure de pouvoir faire face aux enjeux de développement d'une population communale qui dépasserait 30 238 âmes.

Pour une mise en œuvre efficace du PLEJ, il y a lieu de renforcer l'administration communale en personnel. A cet effet, il faut un minimum d'un effectif supplémentaire composé d'un (01) gestionnaire de projet, d'un (01) sociologue, et d'un (01) économiste.

Pour ce qui concerne les ressources financières, il faut noter que les subventions, les dotations de l'Etat, les recettes fiscales, les dons et legs et les emprunts sont entre autres sources de financement du développement local. En matière de mobilisation de ressources internes, la commune est confrontée à de réels goulots

d'étranglement. En effet, il apparaît que les potentialités fiscales de la commune sont relativement limitées du fait de l'état défectueux des infrastructures marchandes, du mauvais état des voies de communication et du très faible niveau d'organisation.

Le fonds d'appui aux collectivités territoriales (FACT) n'étant pas encore opérationnelle, il est très peu indiqué de fonder un grand espoir sur les dotations conséquentes de l'Etat capables d'aider la commune à affronter les défis du PLEJ. Par ailleurs, l'option des emprunts est encore semée d'embûches et ne doit pas être conseillée aux collectivités territoriales dans le contexte actuel.

Il résulte de ce qui précède que les dons et legs restent les sources importantes pour la mobilisation des ressources pour le financement du PLEJ. Pour ce faire, la commune a besoin de l'appui de l'Union des Communes du Togo et de la Coalition nationale pour l'emploi des jeunes dans le domaine entre autres de la recherche de partenaires tant au niveau national qu'international.

En définitif, l'on peut constater qu'en l'état actuel, les capacités techniques, humaines et financières internes de la commune ne semblent pas être à la hauteur pour permettre seules une mise en œuvre efficace du PLEJ.



CONCLUSION

Le processus d'élaboration du plan local pour la promotion de l'emploi des jeunes (PLEJ) de la commune de l'Oti Sud 2 s'est étalé sur une période d'un plus de deux mois. Il a mobilisé les acteurs du développement local communal, la Coalition nationale pour l'emploi des jeunes et l'Union des communes du Togo.

Ce processus a connu des difficultés inhérentes entre autres au manque de données sur les statistiques de l'emploi au niveau local et à l'insuffisance de temps. Ces difficultés n'ont pourtant pas eu raison de la détermination de l'ensemble des parties prenantes à ce processus. L'engagement des parties prenantes a permis un aboutissement heureux du processus.

Aujourd'hui, à travers le plan local pour la promotion de l'emploi des jeunes, l'ensemble des acteurs du développement local s'accorde sur la réalité du chômage des jeunes dans la commune de l'Oti Sud 2, ses effets sur la cohésion sociale et la nécessité de trouver dès à présent des solutions adéquates pour y faire face. La perception des jeunes sur la

problématique de leur chômage dénote à quel degré ces derniers attendent des autorités locales pour les extirper de ce fléau. Le PLEJ constitue un outil efficace et un moyen idoine pour les autorités de la commune de l'Oti Sud 2 pour lutter contre le chômage des jeunes. La commune de l'Oti Sud 2 dispose des atouts, des potentialités et des opportunités pour réussir la mise en œuvre de son plan local pour la promotion de l'emploi des jeunes. Les défis majeurs restent à cet effet, le portage politique de cet outil par les élus de la commune de l'Oti Sud 2, l'appui continu de la coalition nationale pour l'emploi des jeunes, la mobilisation et l'allocation des ressources financières requises.

Face à ces défis, il est souhaitable que la mairie de la commune de l'Oti Sud 2, la coalition nationale pour l'emploi des jeunes et l'union des communes du Togo, s'engagent, en tant qu'acteurs stratégiques, dans un partenariat permanent et dans une synergie d'actions en vue de la mise en œuvre efficace du plan local pour la promotion de l'emploi des jeunes (PLEJ).



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère du Développement à la Base,
de l'Artisanat
et de la Jeunesse

Coalition Nationale pour
l'Emploi des Jeunes



28 BP : 73 Lomé-Téléssou
235 rue Martin Luther King,
Agbalépédogan,



cnej@cnej.tg



+228 22 50 68 54
+228 91 39 40 40

